

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

Organe Officiel du Conseil Provincial d'Hygiène
et de la Société d'Hygiène de la
Province de Québec.

PARAISANT LE 25 DE CHAQUE MOIS

DIRECTEURS :

LE DR J. I. DESROCHES,

RÉDACTEUR EN CHEF,

BOITE 2027, BUREAU DE POSTE.

LE DR J. A. BEAUDRY,

ADMINISTRATEUR,

76, RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

JUILLET 1890

ABONNEMENT : \$1.50, PAYABLE D'AVANCE.

MAISON FONDÉE EN 1859

HENRY R. GRAY

CHIMISTE-PHARMACIEN

122 GRANDE RUE ST-LAURENT 122

AU COIN DE LA RUE LAGAUCHETIERE

MONTREAL.

Drogues, matières chimiques, préparations pharmaceutiques, etc., etc.,
fournies à des conditions raisonnables à MM les Médecins, aux Hôpitaux, aux
Dispensaires, aux Collèges et aux Couvents.

Prescriptions médicales préparées avec soin par des Gradués compétents, et
sous la surveillance immédiate du Propriétaire.

Conditions du Journal, voir page

SOMMAIRE

Projet de loi : la statistique vitale.—Le choléra en Europe.—Le choléra et l'hygiène publique.—Les sépultures.—A propos des cimetières.—Bulletin mensuel : la diphtérie à Belœil ; le revers de la médaille ; nouvelles de la Quarantaine du St-Laurent ; maladies contagieuses régnantes ; la distribution gratuite des tracts sur le choléra ; un problème.—Le lait et la fromagerie.—La mère et l'enfant.—L'alcoolisme.—Se bien porter.—Traité élémentaire d'hygiène privée : deuxième édition sous presse.—Journal de l'ins-
truction publique.

CONDITIONS DU JOURNAL

Les manuscrits, articles, publications, en un mot tout ce qui concerne la rédaction proprement dite du journal, doit être adressé au rédacteur en chef, le docteur Desroches, Boîte 2027, Bureau de Poste, ou 150, rue Saint-Denis, Montréal.

La rédaction ne se tient pas responsable des opinions émises par ses collaborateurs et ses correspondants.

Les manuscrits restent la propriété du journal.

Les livres adressés à la rédaction seront annoncés et analysés, s'il y a lieu.

Le siège de l'Administration est rue Saint-Gabriel, 76, Montréal. Tout ce qui concerne les abonnements, les annonces, etc., devra être adressé au docteur Beaudry.

Le *Journal d'Hygiène Populaire* est la seule revue d'hygiène publiée en langue française au Canada. Il offre des avantages exceptionnels à ses annonceurs. Cet organe de publicité pénètre dans la presque totalité des paroisses de la province de Québec, et dans la plupart de nos maisons d'éducation ; il compte aussi pour lecteurs la plupart des membres du clergé, de nos médecins, toute la députation Canadienne-française aux gouvernements d'Ottawa et de Québec, et nombre d'autres lecteurs canadiens et étrangers.

Ce journal ne reçoit que les annonces qu'il croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

Nos abonnés sont instamment priés de faire remise du montant de leur abonnement, par lettre enregistrée ou mandat-poste, à l'Administration.

SOMMAIRE DES ANNONCES

- Bois de Construction.*—A. Hurteau & Frère, 92 rue Sanguinet, Montréal.
- Combustible.*—Patenaude & Cie, 352 rue Craig, Montréal.
- Eaux Minérales.*—Source "Divina", J. Dampousse, 29 rue Rivard, Montréal.
- Eaux St-Léon.*—E. Massicotte & Frere, 54 Place Victoria, Montréal.
- Glace filtrée pour l'usage des familles.*—"Dominion Ice Co.," Ville St-Henri de Montréal.
- Génie Civil et Sanitaire.*—E. Vanier, "Imperial Building" 5e Etage, Montréal.
- J. A. U. Beaudry, "Imperial Building" 5e Etage, Montréal.
- Instruments de Musique.*—A. Auger, 33 rue St-Jean, Montréal.
- Médicaments français importés.*—C. A. Chouillou, 30 rue de l'Hôpital, Montréal.

OUVRAGES SUR L'HYGIÈNE.

- Eucyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique.*—Par M. Jules Rochard, en collaboration. Lecrosnier & Babé, Editeurs, Paris.
- Traité Élémentaire d'Hygiène Privée.*—Par le Dr J.-I. Desroches.
- Catéchisme d'Hygiène Privée.*—Par le Dr J.-I. Desroches.
- Ces deux derniers ouvrages sont en dépôt au Bureau du "Journal d'Hygiène Populaire," No 76, rue St-Gabriel, chez le Dr J.-I. Desroches, 150, rue St-Denis, et chez le Dr A. Beaudry, 65, rue St-Denis, Montréal.
- Produits pharmaceutiques.*—H. R. Gray, 122 rue St-Laurent, et L. A. Baridon, 1703, rue Ste-Catherine, Montréal.
- Plomberie.*—L. P. Galarneau, 1955 rue Ste-Catherine, Montréal.

SPÉCIALITÉS

- Emulsion d'Huile de Foie de Morue de Norvège.*—R. Carrière, Pharmacien, 1341, rue Ste-Catherine, Montréal.
- Remède du Père Mathieu.*—S. Lachance, Pharmacien, 1358, rue Ste-Catherine, Montréal.
- Bovinine.*—Dépôt chez MM. Lyman, fils & Cie, rue St-Paul, Montréal.
- Bœuf fluide de Johnston.*—Dépôt 27, rue St-Pierre, Montréal.
- Dragées Gélinau pour les maladies nerveuses.*—En vente chez tous les Pharmaciens.
- Sirup de Raiford Iodé, Morrhuol Créosote, Santal Midy.*—Dépôt chez MM. Lyman, fils & Cie, rue St-Paul, Montréal.
- Vin de messe pur.*—Chas Lacaille, Importateur, 329, rue St-Paul.
- Vaccine.*—M. le Dr Ed. Gauvreau, Chemin Ste-Foye, Québec.

LE REMEDE DU
PERE MATHIEU !



*Mon affectionné
Théobald Mathieu*

L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE !
ENCORE UNE DECOUVERTE !

LE REMEDE DU PERE MATHIEU

guérit radicalement et promptement l'intempérance et détruit tout desir des liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus des liqueurs enivrantes, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre, Dyspepsie, Torpeur du Foie, ayant une cause autre que l'intempérance.

Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bout.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

**Emulsion Jubile d'Huile de Foie de Morue de Norvege
AUX HYPOPHOSPHITES**

Elle contient 50 pour cent d'huile pure de foie de morue de Norvège. De composition constante, elle est facilement acceptée par les malades et très bien supportée par les estomacs les plus délicats. Cette heureuse émulsion se recommande par les principaux effets suivants : Augmentation d'appétit, diminution de la toux, régularisation de la digestion et des selles, retour des forces et du sommeil. Applications thérapeutiques : Bronchites, Consommation, Scrofule, Raccatisme, Lymphatisme, Faiblesse, etc. PHARMACIE JUBILE

R. CARRIERE, Chimiste Droguiste,

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Téléphone, — 614.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Guerison Souvent et Amelioration Toujours

— DE —

La Chorée, de l'Hystérie, des Crises Nerveuses, de la Danse de St-Guy,

Du Nervosisme qui fatigue si souvent

Les Femmes au moment de la Menstruation

ET DE L'EPILEPSIE

PAR LES

DRAGEES GELINEAU

Cette médication est en vente dans les principales pharmacies du Canada et chez

J. MOUSNIER, Pharmacien

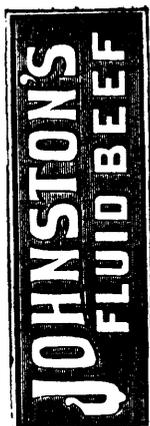
A SCEAUX, près Paris, FRANCE.

SOUFFREZ-VOUS

DE LA

DEBILITE CAUSEE par LES CHALEURS ?

PRENEZ LE



et vous soutiendrez vos forces.

J. A. U. BEAUDRY

ARPENTEUR,

INGENIEUR CIVIL

ET ARCHITECTE

(Bâtisse de l'Impériale)

No 107, Rue St-Jacques,

MONTREAL.

Téléphone No 1969.

Source "Divina."

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE, BROMO, IODURÉE

L'eau Minérale *DIVINA* est principalement recommandée contre les affections suivantes : Epilepsie, Vertiges, Migraine, Rhumatisme, Scrofule, Dyspepsie, Indigestion, Engorgement du Foie, Gravelle, Calcule vésicaux et affections des reins en général. Cette eau, unique dans le pays, pour la proportion considérable de *Bromure de Sodium* qu'elle contient, est surtout et spécialement indiquée aux Epileptiques.

La quantité notable de *FER* qu'on y trouve lui donne des propriétés reconstituantes nettement marquées.

Parmi les nombreux certificats qui nous arrivent de toutes parts, nous en mentionnons quelques-uns qui parlent d'eux mêmes.

D'après l'analyse ci-dessous, nous, médecins, certifions que cette Eau Minérale est incontestablement utile dans un grand nombre d'affections.

Hon. A.-H. PAQUET, M. D.

C.-E. LEMIEUX, M. D.

R.-L. McDONALD, M. D.

E.-P. LACHAPELLE, M. D.

	Par litre	Par gall.		Par litre	Par gall.
	Gram.	Grains.		Gram.	Grains.
Chlorure de Sodium,	7.8706	551.68	Chlorure de potassium,	0.5505	38.59
Bromure "	5.6906	398.87	" Lithium	0.1040	7.29
Iodure "	0.0917	6.42	" Magnésium	0.8305	8.18
Bicar. de Magnésie	1.7079	119.72	" Calcium	0.0213	1.49
" Fer	0.3570	18.01	" Baryum,		Traces
" Chaux	0.1234	8.61	Alumine	0.5416	37.85
" Mang.	0.004	10.28	Silice,	0.0784	5.46
Sulfate de Chaux,		Traces			
Phosphate de Soude,	0.0137	0.96	Total,	18,880	1255.5
Arseni e,		Traces			

N. FAFARD, Professeur de Chimie, Université Laval.

C.-A. PFISTER, Professeur de Chimie de la Faculté des Arts.

JOS. DAMPHOUSSE

AGENT GENERAL,

29, Rue Rivard, Montréal,

MORTON, PHILLIPS & BULMER

Libraires - Papetiers - Relieurs - Imprimeurs

1755, Rue Notre-Dame

MONTREAL

Toujours en mains le meilleur choix d'articles de toutes sortes pour l'accommodation des bureaux privés et publics.

COMMERCE CONSIDERABLE DANS LA PAPETERIE.

Impressions, réglage et reliures de première qualité pour tous les besoins et pour tous les goûts.

☛ Commandes exécutées avec soin et ponctualité.

ETABLI DEPUIS 1876.

L. - G. - H. ARCHAMBAULT

ARTISTE-PHOTOGRAPHE

1694, Rue Notre-Dame

Spécialité : — Portraits grandeur Naturelle.

Artiste de New-York attaché à l'établissement. Voir spécimens de Portraits à l'Huile, Pastels, Aquarelles, etc., etc.

☛ Prix à la portée de toutes les bourses.

DOMINION ICE COMPANY

JOS. BERNIER, *Président*

J. D. OLIGNY, *Gérant*

GUST. DESTROISMAISONS, *Secrétaire.*

FABRIQUE,
GLACIÈRE
& BUREAU :

COIN DES RUES
ST-JEAN ET STE-EMELIE
à St-Henri de Montréal.

Procédé nouveau introduit dans la production de la Glace

Nous offrons aujourd'hui au public ce qu'il désire avec raison depuis si longtemps : une glace **pure** et **salubre**. Par des moyens mécaniques dont la combinaison et l'application pratique sont devenues notre droit breveté, nous sommes parvenus à produire une glace qui possède à un très haut degré ces deux qualités si désirables.

Notre glace, c'est l'eau même de l'aqueduc de Ste-Cunégonde qui, après avoir été clarifiée et filtrée, est amenée dans un immense bassin où elle gèle à ciel ouvert. Après congélation, cette glace est immédiatement emmagasinée. C'est donc, pour ainsi dire, sous nos yeux, sous notre surveillance immédiate et constante, et à l'abri de toute souillure, que se produit cette glace, que nous mettons maintenant sur le marché, et qui remplit toutes les conditions voulues de **proprete**, de **purete** et de **salubrite**.

Au reste, pour la sécurité publique, nous avons soumis l'ensemble de nos procédés à l'autorité compétente, et nous sommes heureux de reproduire ici le certificat dont nous a honoré le Conseil Provincial d'Hygiène, en sa séance du 17 Octobre 1889 :

Résolu :—Que le Conseil Provincial d'Hygiène, après avoir pris connaissance des plans et modèles soumis par M. G. DesTroismaisons pour la fabrication de la glace, et après avoir entendu le rapport de M. l'Inspecteur d'Hygiène sur les procédés de cette fabrication, est unanime à leur donner son approbation.

DOMINION ICE COMPANY.

Pour toutes correspondances, adressez à :

GUST. Des TROISMAISONS,

Secrétaire,

La Meilleure Glace actuellement sur le Marché.

Notre Glace est Belle, Pure et Salubre.

A l'usage des Familles et des Maisons d'Education

TRAITE ELEMENTAIRE D'HYGIENE PRIVEE

Vol. in-8° de 186 pages

L'UNITÉ, 35 CENTINS ; LA DOUZAINE, \$3.60.

CATECHISME D'HYGIENE PRIVEE

Opuscule in-16 de 64 pages

L'UNITÉ, 8 CENTINS ; LA DOUZAINE, 84 CENTINS

PAR

LE Dr J.-I. DESROCHES.

Ces livres renferment l'exposé simple, concis et méthodique des notions les plus indispensables de l'hygiène privée. Le "Traité" est destiné à servir aux instituteurs, aux professeurs et aux élèves des classes avancées, et le "Catéchisme," aux enfants pour des exercices de lecture et de mémoire.

Ces ouvrages ont eu les honneurs de la reproduction dans plusieurs revues scientifiques de France, de Belgique, d'Espagne et d'Italie. Le *Journal d'Hygiène* et l'*Hygiène Pratique*, de Paris, en ont publié des notices bibliographiques très élogieuses.

Tout cela atteste hautement la valeur pratique et scientifique de ces livres. Mais ceci ne suffisait pas à l'ambition de l'auteur, car le but proposé n'était pas encore atteint. Mais aujourd'hui, ses efforts sont couronnés d'un plein succès. Lisez :

M. LE DR J.-I. DESROCHES,

QUÉBEC, 19 mai 1890.

Rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène Populaire*.

MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous informer qu'à la session du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, tenue le 17 mai courant, sur proposition de l'honorable M. Ouimet, le "Traité élémentaire d'hygiène privée" et le "Catéchisme d'hygiène privée," dont vous êtes l'auteur, ont été approuvés unanimement.

Votre dévoué serviteur,

PAUL DE CAZES,
Secrétaire du comité catholique.

EXTRAITS DE JOURNAUX.—"La lecture de ce "Traité" n'instruit pas seulement. elle intéresse ; quels que soient l'âge ou l'état, on en retirera quelque profit. En recommençant cette lecture deux, trois ou quatre fois, on y trouvera toujours du nouveau, l'auteur ayant condensé dans ces pages une multitude de renseignements des plus utiles.

"Pensant avec juste raison que les sentences dogmatiques des traités sont trop savantes pour les enfants, voire quelquefois même pour les parents, le Dr Desroches a voulu présenter à M. tout le Monde, qui a plus d'esprit que M. de Voltaire, un petit livre classique, où seraient exposées, d'une manière simple, concise et méthodique, les notions les plus indispensables de l'hygiène. Son "Catéchisme d'hygiène privée," avec ses questions et réponses, remplit admirablement le but qu'il s'était proposé."

En dépôt, au Bureau du JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE, 76, rue Saint-Gabriel, ou chez le Dr J. I. DESROCHES, 150, rue Saint-Denis, ou chez le Dr J. A. BEAUDRY, 65, rue Saint-Denis, Montréal.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

FONDÉ EN
1884

VII^e ANNÉE

MONTREAL, JUILLET 1890

No 3

LA REDACTION : LE DR J.-I. DESROCHES.

L'ADMINISTRATION : LE DR J.-A. BEAUDRY.

PROJET DE LOI

La statistique vitale

Où en sommes-nous avec la loi de la statistique vitale pour la province de Québec ? Écoutons monsieur le docteur E. P. Lachapelle, président du Conseil provincial d'hygiène, et nous nous convaincrions que rien n'a été négligé jusqu'à présent pour doter notre Province d'une législation si nécessaire.

“ Lorsque je fus appelé à la présidence du Conseil Provincial d'Hygiène en 1887, je constatai l'absence de toute loi concernant la compilation régulière des statistiques vitales dans cette province. Cette lacune dans notre législation paralysait le Conseil d'Hygiène, et devait rendre illusoires tous nos efforts pour améliorer l'état sanitaire de la province, en nous privant de la base même de toutes nos recherches et de nos observations sanitaires.

“ Le Conseil s'adressa au gouvernement pour obtenir la permission d'introduire, à la prochaine session de la Législature, un projet de loi sur les statistiques vitales, et M. Mercier nous répondit que son gouvernement n'accepterait un tel projet de loi qu'en autant qu'il aurait été soumis à l'épiscopat, et qu'il en aurait reçu son approbation.

“ Nous nous adressâmes alors aux évêques réunis en conseil à Québec, qui chargèrent son Eminence le cardinal Taschereau d'étudier notre projet de loi, et de s'entendre avec nous. Je me mis aussitôt en relation avec Son Eminence, et, après quelques entrevues et correspondances, nous arrivâmes à nous entendre sur tous les points de la législation projetée. Malheureusement, par un malentendu tout à fait accidentel, le projet de loi rédigé par le Conseil d'Hygiène, conformément à cette entente, fut envoyé chez l'imprimeur et distribué aux députés sans avoir été soumis de nouveau à Son Eminence, et il se trouva que quelques-unes des clauses, telles que rédigées, ne correspondaient pas à ses vues. Aussitôt que le gouvernement en fut informé, il suspendit le projet et me manda à Québec.

J'amendai alors le projet conformément aux désirs de Son Eminence, et j'envoyai le secrétaire du Conseil d'Hygiène le Lui soumettre, dans la Beauce, où Elle était alors en visite pastorale. Le projet de loi, ainsi amendé et approuvé, fut adopté par l'Assemblée Législative. Il aurait été également adopté par le Conseil Législatif ; mais, je préférâi le retirer plutôt que d'accepter un amendement par lequel l'honorable M. de Boucherville voulait faire disparaître la clause rendant obligatoire la déclaration de la cause du décès, avant l'inhumation. Je considérais cette clause comme essentielle. Sans elle, les statistiques ne pouvaient pas nous faire connaître les causes de la mortalité, et nous permettre de suivre l'évolution des maladies contagieuses dans les différentes parties de la province.

“ Tel est l'histoire de ce premier projet de loi sur la statistiques, et voici celui du second.”

“ Profitant des conseils, discussions et correspondances motivées par son premier projet de loi, le Conseil d'hygiène en fit une refonte complète, pendant la vacance, et demanda au gouvernement de le présenter à la session suivante. M. Mercier nous déclara que le gouvernement ne s'en chargerait, cette fois, que si nous obtenions l'approbation par écrit de chacun des évêques de la province. En conséquence les démarches nécessaires furent faites auprès des évêques, et neuf sur dix donnèrent à notre projet de loi leur approbation et leur signature. Le projet fut ainsi accepté par le gouvernement et envoyé à l'imprimerie. C'est

alors qu'est survenue l'erreur du greffier des bills privés, qui, en corrigeant les épreuves, dénatura complètement plusieurs clauses importantes; à tel point, que l'honorable Secrétaire de la province, contrarié par les récriminations soulevées par le bill, ainsi dénaturé, et qu'il n'avait accepté d'abord qu'avec beaucoup de répugnance, se décida à le retirer, malgré les explications écrites du greffier, et l'offre de l'honorable chef de l'opposition d'accepter ces explications et de permettre au gouvernement de renvoyer le projet de loi à l'imprimerie, pour le remettre conforme au manuscrit approuvé par les évêques."

"Pour nous, au Conseil provincial d'hygiène, nous demandons une loi pour la compilation des statistiques vitales, parce qu'elles nous sont absolument nécessaires; parce qu'il n'y a pas d'organisation sanitaire sérieuse possible sans elles; parce que nous savons qu'elles nous permettraient d'adopter des mesures qui diminueraient considérablement la moyenne de la mortalité dans notre province; parce que, sans statistiques vitales, notre province est une anomalie au milieu des autres pays civilisés, et qu'incapable de se protéger efficacement contre les maladies contagieuses, elle devient un objet d'appréhension et de mépris pour les autres provinces et pour nos voisins des Etats-Unis."

Nous sommes donc en droit d'espérer que, dans un avenir très prochain, nous aurons une loi convenable de statistiques vitales.

LE CHOLÉRA EN ESPAGNE

La nouvelle que le choléra venait d'éclater en Espagne a frappé d'émoi le peuple canadien. Depuis le mois de mai, il sévit à Puebla de Rugat, village de la province de Valence. Mais c'est seulement vers le 8 juin, alors qu'un certain nombre de décès avaient eu lieu dans ce village et dans d'autres communes avoisinantes, que l'on soupçonna la présence du choléra. Un bactériologiste fut envoyé de Madrid dans ces localités, et le microbe (bacille-virgule de Koch) du choléra fut immédiatement découvert. A ce moment des mesures sanitaires furent prises par le gouvernement espagnol, et tous les peuples, avertis du danger qui les menaçait, résolurent de s'en préserver en s'entourant d'une saine hygiène, le contrepoison des maladies et surtout des maladies infectieuses.

En présence de cette épidémie de choléra, les hygiénistes se demandent : à qui le microbe ? D'où vient le microbe ? On se rappelle qu'en 1884-86 la province de Valence particulièrement a été infectée par le choléra. La statistique officielle établit que plus de 300 000 espagnols furent atteints de choléra, et, sur ce nombre, il y eut plus de 100 000 victimes, dont 21 612 dans la province de Valence. Puebla est dans l'intérieur, loin de la mer, n'ayant aucune relation commerciale avec l'étranger, ce qui éloigne toute pensée de provenance exotique. Reste l'origine locale. On prétend qu'on a remué, dans cette localité, des terres provenant du voisinage d'un égout. Cette prétention est tout à fait scientifique. Le microbe du choléra peut demeurer dans le sol à l'état latent un temps plus ou moins prolongé. L'épidémie de choléra en Espagne serait donc d'origine locale, ce qu'on appellerait alors une recrudescence, ou plutôt une reviviscence.

Maintenant nous donnons les renseignements sanitaires suivants, que nous puissions dans le Journal d'Hygiène de Paris.

“La ville de Valence n'a pas de fosses d'aisances. Les lieux d'aisances se vident directement dans des égouts de dimensions colossales bâtis par les Arabes, il a plusieurs centaines d'années, et d'un curage impossible vu la pénurie d'eau dans un pays chaud et sec. Beaucoup de ces conduits sont obstrués. Dans les maisons, un grand nombre de chambres sont mal aérées, mal éclairées, étroites, sans communication directe avec l'air extérieur. C'est dans ces locaux que le plus grand nombre de cas de choléra a été observé dans l'épidémie de 1885. Qu'ont fait des Bureaux sanitaires créés il y a cinq ans ? Quelles mesures ont-ils adoptées, quelles sont celles qui ont été exécutées, en tout ou en partie ? Dans un pays pauvre comme l'Espagne, on ne change pas en quelques années la position sanitaire des villes, encore moins celle des villages.”

“Ne demandons pas trop à nos voisins d'au delà des Pyrénées. Éclairés par l'expérience d'autres pays, il ont sans doute agi dans le sens le plus favorable à l'Hygiène, mais cela dans la mesure du possible, avec des ressources très limitées ; ils n'ont pas pu, en cinq années, se mettre au niveau des progrès récents de l'hygiène publique, si puissante aujourd'hui, croyons-nous, contre le développement du choléra. Ce que nous voudrions, et ce que nous

souhaitons, c'est de voir l'Espagne renoncer d'une manière définitive au système barbare et inutile des cordons sanitaires; système usé, qui a fait plus de mal que de bien, et que réprouvent les saines doctrines scientifiques ainsi que les idées humanitaires."

Nous ne devons pas nous effrayer outre mesure devant le danger qui nous menace, mais bien prendre toutes les précautions que l'hygiène déclare nécessaires pour s'en préserver. L'époque d'une épidémie exige de l'énergie et de la force morale: ce sont les faibles d'esprits et les pusillanimes qui paient le plus large tribut.

Passons sommairement en revue la série des causes qui favorisent le développement et la propagation de la maladie.

Les influences individuelles se résument ainsi: débilité organique; détérioration de la santé.

Agissent puissamment comme causes prédisposantes: régime alimentaire mauvais; eaux potables impures; influences morales. Les écarts de régime, l'abus des boissons alcooliques, les fatigues de toutes natures, la peur, sont des causes occasionnelles. Sont aussi des causes, tout ce qui, dans la rue comme dans la maison, peut conduire à la malpropreté, à l'encombrement, à la misère et au méphitisme, tout cela exerce la plus désastreuse influence sur l'individu et sur l'agglomération humaine.

Nous n'en disons pas davantage sur les mesures de prudence que nous devons prendre, parce que le lecteur les trouvera dictées dans un autre article de ce journal.

Espérons que le Canada n'aura pas la visite du choléra, mais par mesure de prudence crions: Gare! Caveant consules!!

Dr J.-I. DESROCHES.

LE CHOLÉRA ET L'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Choléra! mot magique et puissant qui possède à un haut degré la propriété d'empoigner l'attention publique. A ce mot chacun se sent saisi d'effroi, l'inquiétude se répand dans tous les foyers, et, si la rumeur veut que le fléau soit à nos portes, la panique devient générale.

Pourquoi cette maladie a-t-elle donc seule le pouvoir d'alarmer et de terrifier ainsi nos populations? Nous voulons bien admettre que la contagion du Choléra est rapide, et que son action ait

quelque chose de prompt qui peut effrayer, mais peut-on dire que le choléra fasse plus, ou même autant de victimes qu'aucune des maladies contagieuses régnantes dans le pays? Loin de là, car il y a telle maladie contagieuse qui, à elle seule, a fait plus de ravages que toutes les épidémies de Choléra réunies.

Jusqu'à ces dernières années, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement en cette Province d'un Conseil sanitaire, nos populations vivaient très à l'aise en pleine variole, et aujourd'hui, même malgré des avertissements nombreux, qui songe à avoir peur de la diphtérie? Et cependant qui pourra jamais calculer le nombre infini de victimes tombées depuis 10 ans seulement sous les coups meurtriers de ces deux maladies si terribles? On dirait vraiment que nos populations se sont comme familiarisées avec ces deux maladies, et qu'elles n'ont de crainte et d'effroi que pour le Choléra seul. Ne serait-il pas plus sage, au lieu de craindre un fléau qui est encore en dehors de nos murs, de s'employer à faire disparaître les fléaux contagieux qui ravagent encore nos villes et nos campagnes?

Mais revenons au Choléra. L'aurons-nous ou bien ne l'aurons-nous pas? *That is the question.* A cette interrogation, je réponds que nous ne l'aurons pas si nous prenons les précautions voulues, mais que, si nous négligeons ces précautions, nous pourrions peut-être l'avoir. En effet l'importation du Choléra en ce pays est, à l'heure qu'il est, plus possible qu'en tout autre temps, attendu qu'il sévit actuellement dans un pays plus rapproché de nous et avec lequel nous avons des relations commerciales très étendues.

Nous ne sommes pas alarmiste, nous voulons être simplement prudent, et, certes, nous avons mille fois raison de suggérer la prudence; car, voici des faits qui nous invitent à avoir l'œil au guet. Le 4 juillet, un navire, venant de Marseille, nous apportait trois cas de variole, et le 14, un autre navire venant de Liverpool, nous apportait lui aussi un autre cas de variole. Il est vrai, comme on a l'habitude de dire, que ce n'était que de la variole; mais enfin, la variole est une maladie contagieuse tout comme le Choléra, et le Choléra, une maladie contagieuse, tout comme la variole. Alors, pourquoi, au lieu de la variole, ces navires ne nous auraient-ils pas apporté le Choléra? Il ne leur a manqué que de venir d'un port espagnol, ce qui pouvait très aisément arriver.

L'importation du Choléra est donc possible tout comme l'importation de la variole, et, c'est justement parce que l'importation du Choléra est possible, qu'il faut nous tenir sur nos gardes, et prendre les précautions prescrites en pareil cas, afin qu'à un moment donné s'il y a lieu, nous soyons prêts. La prudence est la mère de la sûreté. Je sais qu'en certains quartiers, l'on s'amuse bien de tant de précautions prises contre un fléau encore si éloigné ; mais laissons ces insoucians rire à loisir ; je vois d'ici leur face pâle et inquiète quand on leur annoncera un bon matin qu'il y a un cas de Choléra confirmé à New-York. On les verra tout des premiers demander protection contre le fléau menaçant.

Mais alors, puisqu'il y a des précautions à prendre, lesquelles faut-il prendre ? Comme mesure préventive du Choléra, comme moyen de l'empêcher de s'implanter et de se développer au milieu de nous, l'Hygiène ne recommande qu'une chose, une seule et unique chose : la PROPRETÉ. Mais cette propreté, l'hygiène la veut complète et absolue, non pas cette propreté ordinaire de ménagère, qui consiste à laver les planchers, à épousseter les meubles, à enlever les toiles d'araignée, etc. etc ; mais elle veut de cette propreté, la seule vraie, qui consiste à tenir propres sa personne, son logis et son voisinage. En lisant attentivement le petit pamphlet sur le Choléra, pamphlet publié par le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, on trouve indiquées en détail toutes les directions à suivre pour obtenir cette propreté, si nécessaire en tout temps, mais surtout, lorsqu'il s'agit de se mettre en garde contre une épidémie.

Voilà ce qui concerne la propreté individuelle et domestique.

Il y a encore ce que nous pourrions appeler la propreté municipale. Celle-ci consiste dans le nettoyage de la voirie, des égouts publics, des cours, des bâtiments, des écuries, et des fosses-d'aisances ; dans l'assainissement de tous les endroits malsains ou mal tenus, tels que boucherie, abattoirs, et toute espèce d'industries ou d'établissements nuisibles à la santé ; enfin cette propreté consiste à débarrasser le territoire de la municipalité de tout ce qui pourrait servir d'aliment ou de foyer de propagation aux maladies contagieuses.

Après avoir pris toutes ces précautions, attendez le Choléra de pied ferme. Et puis, si le Choléra ne vient pas ? Si le Choléra,

ne vient pas, ne regrettez rien, ce sera pour vous deux fois tant mieux. Tant mieux, parce que vous aurez échappé à un grand fléau ; tant mieux encore, parce que le travail que vous aurez accompli vous rapportera au centuple en vous protégeant, vous et votre famille, contre les maladies contagieuses qui promènent incessamment leurs ravages autour de vous.

Comme résultat de ce travail, vous verrez diminuer, avec l'intensité de ces maladies contagieuses, le chiffre de la mortalité qu'elles produisent. Ces maladies perdront de leur ténacité en face d'une propreté devenue générale. N'ayant plus de foyers favorables à leur développement, elles finiront par disparaître entièrement. La crainte salutaire du Choléra aura été pour vous le commencement de la sagesse en hygiène.

C'est alors qu'au lieu d'aller porter au cimetière les nombreux enfants sacrifiés chaque année à ces maladies, qui règnent en souveraines, vous les verrez grandir autour du foyer que votre initiative et votre intelligence auront su rendre gai et joyeux par une hygiène bien comprise. Ce sera votre triomphe et votre consolation.

A chacun donc d'écouter la voix de l'hygiène et de mettre la main à l'œuvre.

DE J. A. BEAUDRY.

LES SÉPULTURES

La sépulture du corps de l'homme se fait, dans la plupart des cas, par l'ensevelissement dans la terre, et aussi, mais rarement, par dépôt dans les caveaux.

Le culte des morts a toujours été l'un des plus beaux privilèges du christianisme. A toutes les époques de l'ère chrétienne, le christianisme s'est préoccupé de protéger les dépouilles mortelles contre les profanations de toutes sortes. Dans ces temps modernes, l'hygiène, qui professe le plus grand respect pour les sentiments sacrés de la justice, de la religion et de la famille, recommande hautement l'ensevelissement des corps dans la terre. Cette ordonnance hygiénique est parfaitement conforme au verset biblique suivant : *« Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez à la terre d'où*

vous avez été tiré, car vous êtes poussière et vous retournerez en poussière. (Genèse, Chap. III, Verset 19).

Mais l'inhumation des cadavres n'est pas sans présenter des dangers pour la santé publique : l'infection de l'atmosphère ambiante, la pollution des sources souterraines, la contamination du sol. C'est pourquoi l'hygiène recommande respectueusement des conditions sanitaires favorables à ce mode de sépulture.

1. L'emplacement d'un cimetière ne doit jamais être trop près d'une ville, d'un village, mais en dehors de l'agglomération humaine.

2. Il faut choisir autant que possible un sol peu compacte, perméable à l'air et bien sec : la constitution du sol décide de la prédominance de la décomposition ou de la putréfaction (1) des corps déposés dans la terre.

3. Si l'on compte six pieds de profondeur par fosse, il importe de choisir un sol dans lequel les nappes d'eaux souterraines restent quatre pieds plus bas. On doit aussi se préoccuper de la direction des eaux souterraines, et veiller à ce qu'elle ne soit pas du cimetière vers les points habités.

4. L'étendue du terrain nécessaire est calculée d'après le chiffre de la population, celui de la mortalité et la constitution du sol. Dans un sol humide ou argileux, les corps ne se dessèchent pas, ou le font que très lentement. Les phénomènes de la décomposition font place à ceux de la putréfaction. Ainsi le temps nécessaire pour la décomposition complète des cadavres varie beaucoup, selon la constitution du sol. En tenant compte de toutes ces conditions, on peut fixer le *temps de circulation* d'un cimetière :

(1) Le corps enseveli dans la terre est soumis à des phénomènes d'oxydation continus qui transforment le carbone en acide carbonique, l'hydrogène en eau, l'azote en ammoniaque ou en acide nitrique. Laquelle, de la décomposition ou de la putréfaction l'emporte? Le sol est-il sec et facilement perméable à l'air, l'eau des cadavres s'évapore rapidement, et les phénomènes de décomposition se produisent sans trop de modification; dans ce cas, il n'y a pour ainsi dire que l'ammoniaque qui s'échappe du sol à l'état gazeux. Au contraire, quand il y a beaucoup d'humidité, on a affaire aux phénomènes de la putréfaction. Les cadavres sont soumis à l'action des microbes. Ces microbes existent constamment dans le sol, et d'ailleurs les cadavres n'en sont jamais dépourvus. Ces microbes exercent leur activité tant que les parties du cadavre restent humides, et des nouvelles générations se développent dès que la pluie ou la nappe souterraine viennent rendre le degré d'humidité nécessaire. Ainsi les phénomènes de décomposition ou de putréfaction des cadavres placés dans la terre, se remplacent sans cesse les uns les autres : tantôt les uns dominent, tantôt les autres. Ainsi le temps de la décomposition complète des cadavres varie selon la constitution du sol. Cette durée prend le nom de *temps de circulation*.

Dans aucun cas, il ne doit être de moins de 5 ans, et dans les terrains peu favorables, il faut le prolonger jusqu'à 15 et même 30 ans.

Les exhumations sont dangereuses surtout au temps des chaleurs. L'expérience nous enseigne que les travaux ou les mouvements de terrain dans les cimetières ont souvent donné naissance à des épidémies, exemples : à Riom, à Ambert, à Paris, dans deux municipalités des environs de Montréal, etc. Une réglementation à ce sujet est donc dictée par la prudence.

Un autre mode de sépulture qui ne paraît pas exactement en accord avec la destinée humaine, c'est l'exposition des corps dans les caveaux. Ce mode de sépulture est anti-hygiénique, et il ne devrait point être autorisé.

Les caveaux mortuaires sont dangereux parce que les gaz de la putréfaction s'y accumulent, et ont déjà causé des maladies. Nous mentionnons, entre autres faits, les suivants que nous trouvons consignés dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Paris : "dans les cimetières de Manchester, de Londres, de Glasgow, on a dû assainir plus de 250 caveaux qui exhalaient dans l'atmosphère des odeurs méphitiques, et qui propageaient des maladies." D'ailleurs il est facile de concevoir qu'une telle exposition de cadavres constitue des foyers de peste. Puis ces foyers inspirent du dégoût, de la répulsion, et font ainsi perdre les bons souvenirs des défunts. La terre nous paraît plutôt le lieu du dernier repos. Par destinée nous devons retourner à la terre d'où nous avons été tirés par le Créateur.

Nous signalons comme dangereux le délai de quelques jours avant l'inhumation d'individus morts de maladies infectieuses. On ne saurait trop conseiller ici la création, dans tous les cimetières, de dépôts mortuaires dans lesquels les corps des cas de maladies contagieuses seraient portés aussitôt après la mort pour attendre le jour de l'inhumation. Ce transport devrait être obligatoire. Le service funéraire à l'Église devrait avoir lieu sans l'exposition du corps. D'ailleurs, les prières et l'office divin faits pour recommander cette âme à la clémence de Dieu auront la même efficacité.

Pénétrons-nous bien de ces ordonnances hygiéniques, qui sont orthodoxes avec la doctrine chrétienne. Sachons que la durée de

l'existence de l'homme est toujours proportionnelle aux causes nuisibles qui l'entourent. Dans un pays où il n'y aurait aucune condition contraire à la santé, tous les habitants vivraient longtemps, et l'âge moyen de la mort serait, par conséquent, très reculé. Ainsi le but de l'hygiène est d'apprendre à l'homme à user, à jouir sagement de tout ce qu'il l'entoure. Écoutons religieusement la voix de cette science moralisatrice et humanitaire.

Dr J. I. DESROCHES.

A PROPOS DE CIMETIÈRES

Dans un temps où la question de salubrité publique est quasi à l'ordre du jour dans toute la Province, ne convient-il pas que l'on s'occupe un peu, et même beaucoup, de nos cimetières ? Le sujet en vaut certes la peine ; car, au point de vue de l'hygiène, il a une très grande importance.

Si, pour tout le monde, le cimetière est le lieu où reposent les corps de ceux qui nous sont chers, et au souvenir desquels l'affection nous rattache encore par une pensée salutaire, aux yeux de l'hygiéniste, c'est toute autre chose. Pour celui, en effet, qui n'en veut voir que le côté purement physique et matériel, le cimetière, c'est le champ où sont inhumés les cadavres de ceux que Dieu a condamnés à la pourriture animale, et, à la pire de toutes les pourritures, selon cette parole : *corruptio optimi, pessima* ; et puisque c'est dans ce champ où se trouve accumulée et entassée cette pourriture animale humaine, la pire de toutes, l'hygiéniste veut qu'elle soit éloignée du voisinage des vivants comme une chose malsaine qui peut, à un moment donné, nuire gravement à la santé et même devenir une cause de mort. De là, la nécessité d'une législation qui pourvoie à la disposition des cadavres de manière à ce que leur putréfaction ne nuise nullement à la santé de ceux qui vivent.

De tout temps, il y a eu des lois relativement aux cimetières ; et les lois nouvelles ne diffèrent pas essentiellement des lois anciennes à ce sujet. Partout, l'esprit de la loi veut que le cadavre soit le plus possible éloigné et séparé de la société des vivants. Pour cela, deux modes sont en usage aujourd'hui : la sépulture en terre et la sépulture en caveau.

La sépulture en terre consiste à déposer le cadavre dans un cercueil quelconque que l'on place dans le sol à une profondeur telle qu'il soit recouvert d'au moins 4 pieds de terre. Ce mode est le plus conforme aux traditions du Christianisme, et il est aussi le plus conforme aux lois de l'hygiène.

La sépulture en caveau consiste à déposer le cadavre dans un cercueil quelconque que l'on place dans une niche en maçonnerie parfaitement cimentée; ou bien encore à déposer le cadavre dans un cercueil métallique hermétiquement clos, que l'on place sur des tablettes ou tréteaux. Ce mode, quoique généralement accepté, n'a pas l'entière approbation des hygiénistes parce qu'il n'offre pas des garanties suffisantes de protection, et qu'il faudrait trop de surveillance pour le rendre parfait.

En effet, le plus souvent, ou les matériaux employés à la construction des niches sont de mauvaise qualité, ou bien, l'ouvrage laisse à désirer, faute d'un temps suffisant pour le bien faire, ou faute des connaissances spéciales nécessaires à ce genre de travail. Quant aux cercueils métalliques, ils sont très souvent mal clos, ou bien ils finissent par se disjoindre assez vite avec le temps. Dans l'un comme dans l'autre cas, il n'y a donc pas de protection suffisante contre la sortie des gaz délétères qu'engendre une putréfaction lente mais très prolongée. Mieux vaudrait, à certains égards, exposer le cadavre à l'air libre; c'en serait fini plus vite que de le tenir, pour ainsi dire, en vase demi-clos laissant échapper continuellement des émanations méphitiques, qui, pendant un temps indéfini, empoisonnent l'atmosphère.

Quoi qu'il en soit de ces deux manières légales de disposer de nos morts, au moins, se conforme-t-on à la loi qui rend ces modes de sépulture obligatoires? Hélas! il nous faut bien le dire, pratiquement parlant, cette loi est une lettre morte en bien des endroits. Il y a, en général, à ce sujet, un terrible laisser-aller, une négligence qui serait gravement coupable, si elle n'était involontaire, mais que nous ne pouvons attribuer qu'à l'ignorance de l'hygiène. On ne connaît pas suffisamment les dangers auxquels une négligence en pareille matière, peut exposer toute une population.

Nous sommes en position de dire que c'est dans nos campagnes surtout, que l'on remarque le plus cette négligence dangereuse.

En effet, dans un grand nombre de paroisses, le sondage a fait

découvrir des cercueils (quelques-uns fraîchement inhumés) recouverts seulement de 20, 18, 15 et même 11 pouces de terre, et cela, non seulement dans le cimetière, mais encore dans la cave même des Églises. C'est surtout dans les terrains remplis et gorgés de cadavres que ces faits se présentent. Pour 6 à 7 pieds de profondeur et sur toute l'étendue du cimetière, le sol est comme imprégné, saturé de matière et de gaz provenant de la décomposition putride d'un très grand nombre de cadavres. Ce sol est onctueux au toucher, et il exhale une odeur particulière et caractéristique.

Si, maintenant, nous passons aux caveaux, dits *charniers privés*, nous voyons bien autre chose. En beaucoup d'endroits, et ils sont nombreux, les cercueils en bois contenant les cadavres sont tout simplement déposés sur le sol ou sur la dalle du caveau ; et il n'est pas rare de rencontrer de ces caveaux dont la dalle ou le sol soit souillé par les liquides putrides échappés par les fentes des cercueils. Il est quasi impossible de pénétrer dans quelques-uns de ces charniers.

Il y a tels charniers privés que je connais, qui ont contenu, à un moment donné, et qui contiennent peut-être encore, jusqu'à 10 et 12 cercueils empilés les uns sur les autres dont quelques uns disloqués et souillés par les liquides qui en étaient sortis. L'odeur dans ces caveaux était quelque chose d'indescriptible.

Aussi, n'est-il pas rare de rencontrer des familles, qui malheureusement habitent dans le voisinage de ces cimetières et de ces caveaux, se plaindre de l'odeur infecte et putride qui en provient, et, qu'à certains jours, le vent amène dans leurs demeures, odeur telle, que des personnes en ont été gravement incommodées et même indisposées.

Doit-on s'étonner, après cela, de voir les maladies contagieuses s'établir en permanence dans telle ou telle paroisse, lorsqu'il y a, au milieu même de la population, une véritable serre chaude toute prête à féconder les germes et à activer le développement de ces mêmes maladies ?

En présence de tels faits, n'avons-nous pas raison d'attirer l'attention de tous ceux qui y sont intéressés, et de leur dire : il y a là un véritable danger, et vous ne pouvez vivre en sécurité là où existe un tel état de choses. Il s'agit pour vous non seulement d'une question de décence, car il convient que vous traitiez vos

morts avec plus de respect, mais encore d'une question de vie ou de mort, puisque, à un moment donné, le mauvais état sanitaire de votre cimetière peut vous être fatal. Un tel cimetière, au milieu d'une population, est vraiment une menace permanente contre la santé publique.

Il est donc du devoir de ceux qui ont en mains l'autorité nécessaire, de faire disparaître tous ces dangers en ordonnant que tous les cadavres soient inhumés conformément aux modes prescrits par la loi, et pas autrement. Au moment où le Conseil Provincial d'Hygiène invite toutes les municipalités à assainir villes et villages non seulement en prévision du Choléra, dont l'invasion est toujours possible, mais aussi comme mesure préventive contre toute espèce de maladies contagieuses, il devient urgent d'assainir aussi les cimetières qui, sous ce rapport, peuvent laisser à désirer.

Que l'on se mette donc à l'œuvre dans l'intérêt public. Que l'on fasse une inspection minutieuse du cimetière dans chaque paroisse, et, s'il y a lieu, que l'on demande à l'autorité de fermer tel cimetière déjà plus que rempli, et que l'on dispose plus hygiéniquement des cadavres qui gisent, pour ainsi dire abandonnés et sans sépulture, sur la dalle des caveaux de familles. Ceux qui auront pris l'initiative de ces réformes sanitaires si utiles, auront bien mérité de leurs concitoyens.

Dr J. A. BEAUDRY.

BULLETIN MENSUEL

La diphtérie a Belœil

Dans le cours du mois dernier, la Diphtérie faisait son apparition dans la paroisse de Belœil. Un cas *importé* d'une paroisse voisine y devenait le foyer de propagation de plusieurs autres cas. La maladie menaçait de prendre des proportions sérieuses, lorsque le Bureau Local d'Hygiène, justement alarmé, se mit en frais de la combattre.

Grâce aux efforts du Bureau, grâce surtout à l'initiative et aux suggestions de son Officier de Santé, M. le Dr Valin, on prit incessamment toutes les mesures préventives d'isolement et de désinfection, et l'on vit la maladie diminuer, puis disparaître tout à fait. Sur 11 cas, le fléau avait déjà fait 7 victimes. Depuis cette intervention

active de l'Hygiène, il n'y a eu aucun autre cas de Diphtérie dans la paroisse.

Nous félicitons le Bureau d'Hygiène de Belœil d'avoir agi avec intelligence et avec fermeté " en cette circonstance, et " nous souhaitons qu'il ait des imitateurs. Combien de maladies, de tourments et de deuils, hélas ! seraient épargnés, si l'on voulait suivre les conseils de la sagesse et de la prudence !

Le revers de la médaille

S'il y a des consolations en Hygiène, il y a aussi des tristesses. A preuve, le fait suivant. Un médecin (sic) de la paroisse de... qui n'est pas encore arrivé à savoir que la Diphtérie est une maladie *contagieuse* laissait dernièrement son fils, âgé de 11 ans, fréquenter librement des voisins où il y avait de la Diphtérie.

Comme conséquence, cet enfant prend la maladie, et il meurt au bout de huit jours. Après sa mort, son cadavre est exposé *pendant 3 jours* dans la maison où affluent, en nombre considérable, parents, amis, voisins, qui viennent *prier au corps*, selon l'antique usage. On fait au défunt des funérailles pompeuses au milieu d'un grand concours de population, et huit jeunes porteurs accompagnent le cercueil.

Comme on le voit, l'exposition de ce diphtéritique dangereux a été on ne peut plus complète, et tous les parents et amis ont eu une bonne occasion de prendre la contagion. Et l'on s'étonne ensuite de voir cette vilaine maladie : la Diphtérie, ne plus sortir de nos campagnes une fois qu'elle y est entrée. On dit que dans cette paroisse, en mars et en avril derniers, il est mort plus de 30 enfants de cette maladie. La chose n'a plus rien qui surprenne lorsqu'on voit quels moyens l'on prend pour retenir la Diphtérie.

Et dire que c'est un *médecin* qui donne ainsi le mauvais exemple d'une négligence aussi condamnable. A notre avis, le médecin qui se rend coupable d'un délit aussi grave contre la science médicale et d'un pareil crime de lèse-vie publique mériterait d'être dégradé, mis au ban de la profession, puis livré à la justice comme criminel. Qui ne sait pas comprendre les grandeurs et remplir les obligations du sacerdoce médical, ne mérite pas d'en porter la livrée ni d'en exercer les honorables fonctions.

Nouvelles de la Quarantaine du St-Laurent

Le 4 de Juillet, le navire : *Laraburo*, venant de Marseille, est arrivé à la Grosse-Ile avec trois cas de variole à son bord, et le 14 du même mois, le Steamer *Orégon*, venant de Liverpool, amenait aussi à la Grosse-Ile un nouveau cas de variole. Ces deux vaisseaux ont eu leur laisser-passer après avoir fait la quarantaine voulue et subi les fumigations désinfectantes prescrites en pareille circonstance

Maladies contagieuses régnantes

On rapporte de nombreux cas de *varicelle* dans le district de Montréal. Nous invitons les médecins à surveiller attentivement les évolutions de cette maladie, légère en elle-même, mais dont les allures peuvent, sous certaines influences et dans certains milieux, se modifier d'une manière désastreuse.

La maladie dominante, à l'heure qu'il est, c'est, sans contredit, la Diphtérie. Assez uniformément répandue par toute la province, on ne saurait dire qu'elle domine plus en un endroit qu'en un autre; mais, à prendre l'ensemble, on ne peut se dissimuler qu'elle fait des ravages considérables. Le nombre total des victimes constitue une forte trouée dans notre population. La Diphtérie est, en ce moment, le plus important facteur de la mortalité générale de la Province.

Nous prions instamment Messieurs les Curés et Messieurs les médecins de vouloir bien mettre toute leur influence et leur intelligent dévouement au service de l'Hygiène en recommandant aux populations parmi lesquelles ils vivent de prendre toutes les mesures préventives conseillées pour éloigner le fléau de leurs foyers. En empêchant tant de milliers d'enfants de mourir ainsi tous les ans, victimes de l'ignorance et de l'incurie, ils auront bien mérité de Dieu et du pays. La charité chrétienne, au reste, comme l'amour du sol leur imposent cette grave obligation.

La distribution gratuite des tracts sur le "Choléra."

C'est avec plaisir que nous voyons l'attention publique se réveiller et s'intéresser enfin aux questions d'Hygiène. Depuis la publication du tract sur le *Choléra*, le Conseil provincial d'hygiène, malgré l'envoi de 18 000 de ces tracts, distribués dans chacune des municipalités de la Province, reçoit cependant encore tous les jours de nombreuses demandes.

Il n'y a pas jusque dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie Anglaise d'où l'on sollicite chaque jour ces tracts si utiles. Évidemment, chacun prend aujourd'hui intérêt à toutes ces questions qui le touchent de si près; car, chacun sent vivement aujourd'hui le besoin de se renseigner sur tout ce qui concerne sa santé et même sa vie.

Un problème

Étant donné de mauvais matériaux, un ouvrage fait à la hâte et une ignorance complète de l'Hygiène, construire un bon égout.

Tel est le problème que M. l'Ingénieur (*pas sanitaire*) de la Cité, s'est chargé de résoudre. De nombreux ouvriers sont en ce moment, employés sur la rue St-Denis, à l'exécution de ce joli tour de force. Ça vaut la peine qu'on le voie; nous promettons des surprises à ceux

qui jetteront un coup d'œil au fond de cette tranchée profonde où l'on poursuit la construction d'un *je ne sais quoi* qui n'a aucun nom en Hygiène. Pour le moment, nous invitons le public à se renseigner *de visu* : dans notre prochain numéro, nous lui ferons de plus amples révélations sur ce sujet.

Dr J. A. BEAUDRY.

LE LAIT ET LA FROMAGERIE

Nous donnons avec plaisir publicité au travail de M. Robertson, commissaire de l'industrie laitière. La traduction anglaise a été faite par M. J.-C. Chapais, assistant-commissaire.

La nourriture

Le lait est la sécrétion ou la transformation directe du sang dans la vache. Tout ce qui entrave un bon état de santé ou le confort de l'animal, influe aussi sur la qualité et la quantité de son lait. On ne peut appliquer trop d'attention à donner aux vaches une nourriture qui réunisse les conditions de bon marché, de succulence, de digestibilité, de santé et de richesse en éléments nutritifs.

La première herbe de l'été est trop aqueuse et trop peu riche pour être donnée seule avec profit. Une bonne ration supplémentaire de son, de lentilles et d'avoine, de farine de graine de coton ou de graine de lin, augmente considérablement le rendement en lait, fortifie l'animal, et le prépare à une période de lactation plus longue et plus abondante pour l'été, l'automne et l'hiver qui doivent suivre. Le blé-d'Inde semé à la volée n'est pas suffisamment nutritif pour des vaches à lait. On devrait toujours avoir un morceau de réserve de fourrage vert pour les temps de sécheresse, où le pâturage sera presque brûlé. Le blé-d'Inde, cultivé dans les conditions favorables à son développement, en longueur et en qualité, en rangs espacés de 3 à 3½ pieds, semé de 2 à 6 grains par pied courant dans le sillon, fera produire par acre d'étendue, à vos vaches, plus de lait, de beurre et de fromage que toute autre culture. Le blé-d'Inde à fourrage ne constitue cependant pas une nourriture complète. Il produit ses meilleurs résultats, et de la manière la plus économique, quand on associe à la ration de l'herbe, du son, de la moulée d'avoine et de lentilles, du tourteau

de graine de lin ou de la farine de graine de coton;—cette nourriture composée coûte moins cher, en proportion des rendements, que si l'on ne donnait que du blé-d'Inde.

L'eau

L'eau est le véhicule dans lequel la nature transporte ce qu'elle doit déplacer. C'est l'eau qui a tranquillement, du nord au sud de notre pays, transporté les cailloux qu'on y trouve. Les atomes des matières nutritives, qui serviront à reconstituer les tissus consumés du corps, seront de même transportés par l'eau. Cette eau même, qui aura ainsi été le facteur de la nutrition chez l'animal remplira dans son lait un rôle analogue. Si l'eau est impure dès l'origine, en toute probabilité, elle sèmera les germes de contamination partout où elle passera, depuis son absorption par la vache jusqu'à sa consommation par l'homme ou l'animal qui se nourrira des produits dans lesquels elle entrera. L'eau, surtout, qui contiendra des débris décomposés de matières animales, sera plus spécialement redoutable sous ce rapport. Le lait des vaches qui boivent de pareille eau est un danger pour la santé publique, et déprécie grandement la valeur des produits qui en sont fabriqués.

Il faut donc abondance d'eau pure et d'un accès facile pendant les grandes chaleurs de l'été. Cette eau doit être donnée à une température moyenne (*dégourdie*) pendant les froids de l'hiver. Les vaches qui n'ont pas d'eau en abondance, avec une nourriture abondante et saine, ne donneront pas autant de lait ni d'aussi bon lait que si rien ne manque sous ce rapport.

Sel

Le bétail laitier doit toujours avoir du sel à sa portée, et le sel doit entrer dans la ration quotidienne. Une série d'expériences, en 1886, a prouvé que la privation de sel, pendant une semaine, chez les vaches laitières, a entraîné une diminution de rendement variant de 14½ à 17½ pour cent, et une diminution dans la qualité du lait. Le lait, quand les vaches ne reçoivent pas de sel, surira 24 heures plus tôt que quand elles en reçoivent la ration ordinaire,—toutes les conditions du traitement restant égales d'ailleurs. Ceci ne s'applique à la rigueur qu'aux endroits éloignés du littoral de la mer. De Québec aux Montagnes Rocheuses, une vache laitière consommera, pendant l'été, une moyenne de quatre onces de sel par jour.

Abris

Le confort est essentiel à la bonne santé de la vache. En hiver les étables doivent être tenues à une température de 40 à 55 degrés Fahrenheit. En été, dans le pâturage, on devra préparer des abris pour que le bétail trouve un peu d'ombre contre le soleil épuisant de juillet et d'août. La règle, sur ce point du confort de l'animal, est que l'on doit ne rien négliger de ce qui lui assurera un état de bonne santé et de contentement manifeste.

La traite

Autant que possible, la traite doit être faite par la même personne et à des intervalles réguliers. L'homme qui traite les vaches doit avoir les mains nettes; si je dis "l'homme," c'est que ce sont les hommes qui doivent faire la traite au moins pendant l'hiver. Il n'est pas plus difficile de traire une vache avec les mains sèches qu'avec des mains humides; c'est certainement plus propre, et le lait en est d'autant plus convenable pour l'usage de la table ou pour être manufacturé. L'atmosphère des étables doit être saine, pour empêcher que le lait ne soit empesté ou contaminé. Il importe de le couler avec soin et au plus tôt, afin d'enlever les impuretés qui finiraient par se dissoudre dans le lait, à son grand détrimement.

Aération

Après le tamisage du lait il faut l'aérer. Trop souvent on jette le lait dans une canistre et on l'y laisse tel que la vache l'a donné. Cette négligence aura trois résultats bien fâcheux dans la fabrication du fromage:—1. L'odeur particulière que l'animal donne au lait s'y fixera. 2. Les germes de décomposition que renferme le lait et ceux qu'il reçoit de l'air se trouveront dans les meilleures conditions pour leur développement.

3. Le lait deviendra réfractaire à l'action parfaite de la présure. De là, trois raisons inverses pour appuyer la nécessité de l'aération du lait.

1. Le brassage du lait, le tamisage, la distribution en couches minces sur une large surface, élimineront les odeurs volatiles qu'il renferme.

2. Les germes de fermentation qui se trouvent dans le lait, ont ce caractère général qu'ils se développent surtout dans les milieux où il n'existe que peu ou point d'oxygène libre. Quand on laisse

le lait fraîchement trait sans le brasser ou l'agiter, il se produit à l'intérieur de l'acide carbonique, et ce gaz favorise le développement de germes infiniment petits. Une fois développés, ils peuvent continuer leur action en présence de l'oxygène. Il est impossible, avec du lait dans des pareilles conditions, d'obtenir cette coagulation parfaite qui donne un fromage de conserve de belle qualité. La coagulation parfaite par la présure, de lait légèrement avancé (*ripe*) n'est pas possible, si ce lait n'a été aéré immédiatement après la traite. *Si les patrons n'aèrent pas le lait, les fromagers perdront toujours plus de livres de lait pour faire une livre de fromage.*

3. L'aération du lait semble favoriser l'action de certains ferments, qui, sans rendre le lait acide, lui donnent un caractère de maturité nécessaire. Ceci est tellement vrai, qu'on a trouvé, par la pratique, qu'il n'est pas possible de faire du *Cheddar* de qualité vraiment supérieure si le lait n'a été préalablement aéré.

Refroidissement

Refroidir le lait, retarde le moment où il sera sur. Il existe dans le lait des ferments dont l'action est de changer le sucre de lait en acide lactique ; d'un atome du premier, ces ferments font quatre de ce dernier. Retarder l'action de ces ferments empêche par conséquent ce qui en résulte, le lait reste doux plus longtemps. Le refroidissement ne doit jamais être fait avant l'aération. Une température de 60 à 70 suffira à conserver le lait doux pour la livraison du matin, *pourvu que l'aération ait eu lieu.*

Précautions

Le lait à une grande tendance à absorber les gaz qui l'environnent. Il faut bien éviter de le laisser dans une atmosphère impure. On fait bien de construire un abri pour le lait ; on peut même faire servir cet abri à charger la voiture au lait ; rien de mal à cela ; mais par exemple, sous prétexte de s'épargner du trouble, il ne faut pas que cet abri serve aux cochons, comme cela arrive quand on installe près de l'abri des canistres une auge à petit lait, pour servir de marchepied. Ces deux dernières additions sont de trop.

Lait fourni honnêtement

La nomination d'inspecteurs de fabriques de beurre et de fromage améliore la qualité du lait de certains patrons dont les aspi-

rations morales sont satisfaites par l'observation de ce commandement nouveau : " A être découvert tu ne t'exposeras ! " Nos lois punissent sévèrement l'addition d'eau au lait, l'écémage ou la soustraction des *égoutts* de la traite. Les inspecteur des sociétés d'Industrie laitière sont pourvus d'instruments avec lesquels il est facile de découvrir la fraude ; et ils ont des instructions pour aider autant que possible les fromagers à empêcher ces fraudes, et au besoin à faire punir les coupables.

Conseils essentiels à suivre

Je réunis les conseils essentiels à suivre dans le résumé suivant, qu'on devra ne pas perdre de vue :

1. N'employer à toutes fins que du lait de vaches qui ont toutes les apparences de la bonne santé.

2. Ne pas envoyer le lait à la fabrique avant la huitième traite.

3. La nourriture doit être abondante, bon marché, appétissante, de digestion facile, saine et nourrissante.

4. Donner de l'eau pure et fraîche tant que l'animal en voudra

5. Tenir à portée des vaches une boîte ou une auge contenant du sel ; ceci augmentera vos profits.

6. Empêcher à tout prix les vaches de boire de l'eau stagnante dans les mares empestées—à chacun d'y voir.

7. Les poireaux sauvages et d'autres herbes assez communes dans les pâturages de broussailles, donnent une odeur désagréable au lait.

8. Laver avec soin, aussitôt qu'ils ont servi, tous les vaisseaux et instruments qui servent aux manipulations du lait. Laver d'abord à l'eau tiède, avec un peu de soda à laver, ébouillanter, et après cela exposer à l'air,—Voilà la vraie manière de procéder pour avoir des vaisseaux vraiment propres.

9. Traire les vaches avec des mains sèches, après que le pis a été lavé ou brossé.

10. Ne se servir que des vaisseaux de fer blanc pour la traite.

11. Couler le lait immédiatement après la traite.

12. Ne traire les vaches que dans un endroit où l'air est pur ; autrement le lait s'empestera de toutes les mauvaises odeurs.

13. Aérer le lait aussitôt qu'il a été coulé ; ceci s'applique également à la traite du soir et à la traite du matin.

14. Dans les temps chauds, refroidir le lait à la température de l'atmosphère, *après* l'aération, jamais *avant*.

15. Mettre plutôt le lait dans plusieurs petits vaisseaux que dans un grand vaisseau ; il se conservera mieux.

16. Faire servir les abris au lait, non seulement contre le soleil, mais de même contre la pluie.

17. Ne livrer que du lait pur et *honnête*. Le coupable finit toujours par être puni.

LA MERE ET L'ENFANT

La Discipline

Les dispositions des enfants sont tellement variées qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de s'en tenir à une règle fixe au point de vue de la discipline. Je suis convaincu, cependant, que l'on peut beaucoup en exigeant l'obéissance pendant la première jeunesse, pour rendre inutile, sauf à de rares occasions, la discipline sévère. Dès que l'enfant parvient à l'âge d'un an, on doit se faire obéir de lui très rigoureusement. Qu'il comprenne bien qu'un " non " une fois exprimé est irrévocable. Ce point acquis, il suffira de prononcer ce monosyllabe pour se faire obéir implicitement.

Si, au contraire, vous laissez l'enfant sentir qu'il n'a qu'à persister pour arriver à ses fins, vous êtes perdu, et plus tard, vous serez probablement obligé d'avoir recours au châtement, voire même au fouet. Cette dernière manière de punir me répugne beaucoup, et à mon avis, elle fait plus de mal que de bien. Avec le temps, un jeune garçon s'habitue à l'ignominie du fouet, et, plutôt que de perdre le plaisir d'une faute enfantine, il préfère le subir stoïquement.

Comme punition pour la désobéissance, il vaut mieux, je pense, priver l'enfant d'un plaisir quelconque, ou lui refuser quelque cadeau désiré, que de faire usage du fouet, dont l'effet est bien vite oublié.

Si l'on punit sévèrement pour de légers néfaits, on risque d'amener chez l'enfant l'habitude pernicieuse du mensonge, auquel il aura volontiers recours pour échapper au blâme. C'est là peut-être le plus grand défaut à vaincre pendant qu'il grandit. Essayez d'abord

d'éveiller la conscience et de faire comprendre l'indignité du mensonge. L'amour de la vérité n'est pas la seule chose à cultiver. Il faut aussi que l'enfant soit d'un heureux naturel, et, pourvu qu'il jouisse d'une bonne santé, on parvient à le rendre tel on lui apprenant à être généreux et aimant, et surtout en lui donnant l'exemple d'un visage souriant et heureux, en s'intéressant à ses jeux, et en lui témoignant de la sympathie dans ses petits chagrins.

Cependant, il ne faut pas faire trop grand cas de ses peines. On doit plutôt en faire oublier la cause en détournant son attention. Une chute peu remarquée ne fait pas tant de mal que celle dont on s'occupe beaucoup. S'il y avait une légère meurtrissure, ne vous en montrez pas trop inquiet, car cela ne servirait qu'à faire durer la douleur plus ou moins vraie beaucoup plus longtemps. Au moyen de quelque petit stratagème, on parvient à intéresser l'enfant à quelque chose, et dans quelques instants il aura oublié sa chute.

Il est des parents qui croient guérir un enfant d'une mauvaise habitude en le rendant ridicule devant d'autres. C'est une erreur. Il faut au contraire choisir un moment où l'on peut tranquillement faire connaître ses désirs, et exiger que l'enfant s'y conforme.

On ne doit pas donner trop de jouets aux enfants. Laissez-les plutôt employer leur faculté d'invention et façonner leurs propres jouets dans la mesure du possible : ils ne sont jamais plus heureux ni occupés avec moins de danger. Il faut plaindre l'enfant dont tous les désirs sont contentés et dont la chambre est remplie de jouets coûteux et abandonnés.

* Certains enfants sont cruels et destructeurs ; ils torturent les insectes pour s'amuser, et détruisent tout ce qui leur passe sous la main. Ces enfants demandent des soins tout spéciaux afin d'exciter chez eux les qualités de tendresse, de bonté et d'affection pour les animaux. Un enfant qui est tendre pour les animaux l'est aussi pour ses petits amis.

Enfin, il faut leur enseigner à respecter l'âge, à sympathiser avec la pauvreté, la faiblesse, les malheurs et les afflictions, à ne jamais se moquer d'une infirmité ou excentricité physique ou autre, en un mot, il faut qu'ils sachent qu'ils doivent éviter tout ce qui pourrait ennuyer ou blesser les autres.

Encore quelques petits conseils

Un enfant ne doit pas être tenu debout dans les bras pendant les deux premiers mois de son existence. Il est pénible de voir le dos courbé et le cou faible d'un jeune enfant obligé de supporter un poids auquel il résiste rarement. Un certain nombre de femmes se trompent dans l'autre sens, et gardent leurs enfants trop longtemps dans une position inclinée ; de cette manière, elles retardent la venue de la force, qui s'acquiert peu à peu par l'usage modéré et opportun des muscles et des os du dos et du cou. A moins que le temps ne soit particulièrement favorable, on doit rarement faire sortir un enfant de la maison pendant le premier mois de son existence. Les extrêmes de chaleur et de froid sont tous les deux nuisibles, et le temps humide l'est plus que tout autre.

Il ne faut jamais laisser un enfant dormir seul. Des accidents affreux sont arrivés par suite d'une négligence sous ce rapport.

Les quelques premiers jours, on ne doit pas laisser s'écouler une demi-heure entière sans regarder l'enfant, car si, par hasard, il se tournait sur la figure, il n'aurait pas la force de se retourner de nouveau, et il courrait le danger d'être étouffé. Les enfants sont aussi sujets à rendre le lait qu'ils reçoivent en trop, si cela arrive pendant qu'ils dorment, on doit les soulever doucement, de façon à ce que tout ce qu'ils vomissent puisse leur être retiré de la bouche.

On doit toujours faire attention aux cris d'un enfant, car c'est la voix de la nature qui trahit quelque souffrance. Les cris cependant, sont de plusieurs sortes : par exemple, celui qui indique la faim est bref et méchant, mais quand le cri est prolongé et les jambes rétrécies, il doit y avoir des souffrances. Dans ce dernier cas, il ne faut pas allaiter avant qu'on ait mis fin à la douleur. D'abord, on doit donner un bain chaud, frotter doucement le ventre, et examiner les vêtements pour voir s'il y a quelque chose de trop serré. Puis, si l'enfant paraît toujours souffrir, on doit lui donner un laxatif doux ou une injection. Les médecines puissantes ne doivent être administrées que sur l'avis du médecin.

ALCOOLISME

Depuis bien longtemps, l'alcoolisme est regardé comme un vice.

Le philosophe et le romancier l'ont dépeint sous ses aspects multiples, tantôt burlesques, tantôt tragiques, toujours odieux et misérables.

L'usage immodéré des boissons spiritueuses a, dès la plus haute antiquité, attiré l'attention des législateurs. Lycurgue enivrait les flotes pour donner aux citoyens le dégoût de l'ivresse. Dracon punissait de mort les ivrognes. En Arabie, Mahomet trouva ce vice de l'ivrognerie tellement répandu qu'il crut nécessaire de proscrire totalement l'usage même du vin. De nos jours, nous avons opposé au fléau les Sociétés de tempérance. Dans les lieux où elles ont prospéré, non seulement la mortalité a diminué, mais l'état moral s'est amélioré, et les crimes sont devenus moins fréquents ; mais toutes les lois sont sans force pour extirper un mal qui a pris racine dans la vie d'un peuple, et c'est du peuple lui-même que doit partir la réforme des mœurs.

La médecine, qui de temps en temps s'occupe de morale et de philosophie, et qui, dans son indulgence universelle, reçoit volontiers les scélérats parmi ses clients, s'est occupée à son tour de l'alcoolisme, et le vice est devenu une maladie. Je vous accorde, dit le médecin, que celui qui s'enivre, qui perd sa raison et son titre d'homme, et devient la brute humaine qui roule au ruisseau, je vous accorde que celui-là est un vicieux ; mais celui qui sans s'enivrer boit de l'alcool, croyant trouver dans cette *eau-de-vie*, la vie en effet, la force de supporter un travail souvent exagéré, l'ouvrier qui le matin, à jeun, boit de l'alcool ou du vin, croyant naïvement tuer le ver ; celui-là n'est pas un vicieux, c'est un malade. L'alcoolisme est donc une maladie et la pire des maladies.

On énumère souvent les fléaux qui nous déciment ; on se lamente que la guerre nous ait tué 2 millions d'hommes en un siècle, que le choléra enlève 400 000 d'entre nous, que la tuberculose fasse chaque année cent mille victimes : plaisanterie que tout cela auprès de l'alcoolisme, qui menace si gravement la vie morale et physique des peuples, qu'on estime qu'il tue plus de monde à lui seul, que la somme des maladies les plus perfides et les plus dangereuses ; on peut échapper aux autres fléaux ; la guerre, le choléra, ne déciment qu'une génération ; le fils d'un tuberculeux

n'est pas fatalement tuberculeux ; mais l'abus prolongé des boissons porte son influence jusque sur la descendance, il est une des grandes causes, peut-être l'unique, de la dégénérescence de l'espèce humaine. Le fils d'un alcoolique sera souvent épileptique, un idiot ou un fou, il sera toujours au moins un hystérique et un bizarre.

L'alcoolisme est donc une maladie, une série de symptômes morbides provoqués par l'usage des boissons alcooliques, vin, alcool, absinthe, bitter, etc. C'est une maladie à évolution lente et progressive, présentant des troubles fonctionnels divers, portant principalement sur les systèmes nerveux et digestif.

La dyspepsie est un des principaux symptômes, l'appétit est troublé, des gaz se développent dans l'intestin, et bientôt apparaît l'un des phénomènes caractéristiques de l'alcoolisme, la pituite, le *vomitus matutinus* ; aussitôt que l'alcoolique, sortant du lit, pose les pieds à terre, il éprouve une sensation pénible de nausées, le vomissement s'effectue rapidement et sans effort, la bouche est pâteuse, sèche, amère, la soif est vive, et malheureusement on la calme par une nouvelle ingestion d'alcool.

Les troubles nerveux se produisent ensuite ; le tremblement alcoolique est un symptôme précoce, il est surtout accusé aux mains, aux bras, aux lèvres ; il est plus intense le matin à jeun, la moindre émotion le provoque, et la sueur, qui perle alors au front, accompagne le tremblement visible des lèvres. Le sommeil est agité par les cauchemars, des rêvasseries ; l'alcoolique croit tomber dans des précipices, il voit des animaux, des rats courir sur son lit et dans sa chambre.

Les troubles de la sensibilité sont fréquents, le malade se plaint de maux de tête, de fourmillements, de crampes dans les mollets ; certains alcooliques éprouvent des hallucinations, des attaques d'épilepsie, des accès de manie aiguë, de mélancolie, la mémoire se perd.

Le delirium tremens, dont un romancier contemporain nous a tracé un tableau à la fois si triste et si vrai, est un épisode de l'alcoolisme chronique, il est provoqué, soit par la quantité d'alcool ingérée plus grande que la quantité ordinaire, soit par une maladie intercurrente : rhumatisme, fluxion de poitrine, etc. Le malade est pris de délire bruyant, parfois furieux ; les mouvements sont

continuels et désordonnés, l'insomnie est complète et le malade meurt souvent d'un épuisement nerveux. Coupeau, dans *l'Assommoir* de Zola, effraye le lecteur transporté, il jettait la terreur dans la salle, et l'acteur cependant ne faisait que reproduire ce qu'il était allé observer bien souvent à Sainte-Anne.

La paralysie est fréquente chez les alcooliques, elle se localise ordinairement dans les membres inférieurs, mais elle peut se généraliser, atteindre les muscles qui servent à la respiration et provoquer la mort ; elle peut encore atteindre les nerfs crâniens, le nerf optique par exemple, et provoquer la cécité. Cette paralysie est toujours douloureuse, la pression des muscles paralysés arrache des cris au malade, elle entraîne des déformations particulières des membres et surtout du pied.

La durée de l'alcoolisme est nécessairement variable. La mort arrive d'autant plus rapidement que les excès sont plus grands. Cette durée est subordonnée au siège de la localisation morbide, à l'importance fonctionnelle des organes lésés, ainsi qu'à la nature des boissons ingérées.

Les deux terminaisons les plus communes de l'alcoolisme sont la tuberculose pulmonaire et le diabète.

On a essayé de guérir l'alcoolique par l'abus même de l'alcool. L'addition d'alcool à ses aliments et à ses boissons aurait pour effet de lui inspirer le plus profond dégoût pour sa liqueur favorite ; mais la guérison est souvent suivie de récurrence, puis cette cure n'est pas sans danger, car, si elle est un peu longue, elle peut entraîner la mort par intoxication aiguë.

Le traitement rationnel de l'alcoolisme chronique peut se diviser en trois parties : 1. éloignement de la cause, 2. amélioration de la nutrition, 3. réveil de la force nerveuse.

Une sobriété absolue est nécessaire. A la première période de l'alcoolisme, quand les désordres nerveux sont de courte durée et de peu d'intensité, elle suffit pour en amener la disparition lente, mais progressive.

Pour améliorer la digestion, on a conseillé l'emploi des toniques et des alcalins : eau de Vichy, macération de Colombo et de quassia amara.

Les préparations mercurielles doivent être ordonnées quand il y a augmentation de volume du foie.

Les préparations arsenicales produisent le meilleur effet, pour reconstituer les fonctions digestibles troublées et affaiblies.

Pour les désordres du système nerveux, on a essayé l'opium et la morphine, qui réussissent surtout quand il y a crampe, soubresauts des tendons, hallucinations ; dans les cas d'épilepsie, on emploie le camphre et l'assa fœtida. Pour la paralysie, l'anesthésie, les troubles intellectuels, on a la noix vomique, le phosphore, la strychnine, l'oxyde de zinc enfin, qui a été donné de 20 à 40 centigrammes en deux parties, après les repas.

Les avantages de ces médications ne peuvent être contestées ; mais elles n'ont qu'une vertu palliative. L'important dans l'alcoolisme chronique c'est d'entreprendre la guérison de bonne heure, quand les lésions ne sont pas trop avancées et que le malade peut encore posséder la volonté de guérir, c'est-à-dire de renoncer à l'alcool. Il doit se dire qu'il est un malade, mais un malade d'une nature spéciale ; involontairement on éprouve pour lui, non de la compassion, mais du mépris. Il est peu de maladies où le médecin puisse dire au malade : " Vous seul avez le pouvoir d'arriver à la guérison " : mais les alcooliques profitent rarement de ce privilège, usent rarement de ce pouvoir. " L'habitude fait à chacun son lit," dit-on, l'habitude de boire fait à l'alcoolique son lit de mort, il y revient quand même, au lieu de prendre le vrai remède : la vie de famille et les occupations sérieuses.

DR MARIE PIERRE.

SE BIEN PORTER

Le premier soin des gens qui s'abordent, est de se demander des nouvelles de leur santé. En cela ils ont raison, la santé étant la cause principale d'être bien accueillis des gens ou de les bien accueillir soi-même. Mais c'est une formule banale, idiote, absurde, n'est-il pas vrai, que leur poser cette question : " Comment vous portez-vous ? "

Hé bien ! voulez-vous prendre, un instant, le mot " porter " dans son sens propre ? Vous vous convaincrez que l'inventeur de cette formule a tout bonnement résumé, dans une phrase claire, le résultat définitif de toute bonne santé.

Le corps humain à un poids variable, qui s'échelonne, suivant

l'âge et le tempérament, depuis 4 ou 6 livres, en venant au monde, jusqu'à 160, 180, 200, et parfois 220-livres, au maximum du développement. Généralement, pas toujours, le poids d'un individu est proportionné à ses forces. L'enfant qui pèse 100 livres, serait capable, la plupart du temps, d'enlever de terre un camarade de poids égal. S'il est vigoureux, il parviendra même à enlever plus pesant que lui. Un hercule de trente ans ira jusqu'à enlever deux individus de sa taille. L'enfant en santé et l'hercule *porteront*, sans fatigue, le nombre de livres qui constitue leur poids total personnel.

Mais, qu'une maladie ou un excès viennent modifier leur état de santé; avec la diminution de leur force, ils auront la sensation d'être alourdis, et seront obligés de s'asseoir ou de se coucher, parce qu'en effet, le poids de notre corps nous paraît lourd ou léger, suivant la somme de force dont nous disposons pour le soutenir.

En prenant l'état normal de l'homme, c'est surtout dans la marche que le poids du corps se fait sentir. Il s'agit ainsi de modifier le centre de gravité, de le maintenir, et de réagir contre son déplacement; tout autant d'efforts qui ne s'effectuent pas sans fatigue. Mais cette fatigue sera bien plus grande si l'on est maladroit dans l'acte de *se porter* soi-même, ce qui arrive, par exemple, pour les gens qui se penchent en avant, en marchant, où qui prennent l'habitude de s'incliner à droite ou à gauche, voire de se renverser en arrière.

Quand nous avons 2 ou 3 ans, maman nous apprend à marcher, comme procédera, plus tard, le maître nageur qui nous enseignera la natation. Elle nous soutient et nous enlève quand nous butons. A ce moment, c'est déjà beaucoup de nous tenir debout. Mais voilà que nous marchons tout seuls, et elle suppose sa tâche accomplie.

Elle commencerait, à notre avis. Sur cent individus, il y en a, tout au plus, cinq ou six qui, plus tard, sauront marcher, et, par conséquent, *se porter*. Il faudrait donc, tout jeunes, avoir un professeur de marche qui nous dirait:—Faites vingt pas devant moi. Mon ami, vous marchez comme un kangaroo. Où prenez-vous votre point d'appui?—Sur mes jambes, monsieur.—Vous croyez? Hé bien! courbez-vous en deux, le plus que vous pourrez,

et refaites vingt pas. Qu'en pensez-vous ?—C'est fatigant.— Alors, essayez maintenant de tenir votre buste bien droit, en effaçant vos épaules et en mettant le poids de votre corps *sur vos reins*. Vous trouvez-vous plus léger ?—Oui—Hé bien ! marchez toujours de cette façon-la, et vous serez, d'abord, élégant, ce qui ne gâte rien ; mais de plus, quand vous en aurez pris l'habitude, vous verrez que, debout ou en marche, vous vous fatiguerez moins que les autres.

Non seulement l'habitude de *marcher sur ses reins* rend le poids du corps plus léger, mais encore elle tend à fortifier les muscles de la région lombaire, au plus grand avantage de la santé à venir. A ce point de vue, dire " qu'on *se porte bien* " est presque se vanter de sa force et de sa souplesse.

Il en est de même pour la station debout. Observez deux individus arrêtés pour causer sur la rue. Celui qui se tient sur ses reins, qui sait *se porter*, écoute l'autre sans effort, conserve tous ses moyens. L'autre est impatient, bredouillant, nerveux, cherche la phrase échappatoire. Plaignez-le ; il *se porte* difficilement, parce qu'il est faible : et vous lui procurez une souffrance par la tension musculaire que lui impose son propre poids. Des toniques, de l'exercice, de l'eau froide ; et, à son tour, il vous écouterait comme dans une chaise.

Voilà qui est pour l'état de santé ; passons à l'état contraire.

La première cloche qu'agite la nature pour nous mettre en éveil, est justement la difficulté ou l'impossibilité de *se porter*.

Voici venir la courbature générale, prodrome de la grippe ou des fièvres typhoïdes ou paludéennes. Voici le vertige et l'étourdissement, dénotant des troubles nerveux ou des tendances à l'apoplexie. Voici la faiblesse de jambes, résultant d'ivresse ou d'autres excès, qui rendront problématique la station debout. Voici la migraine, qui vous oblige à vous coucher.—Je ne tiens pas debout.—Parbleu ! vous n'avez pas la force de *vous porter*.

Par contre, la première jouissance à recueillir d'une bonne hygiène, est justement la sensation de se sentir allégé de poids. Une ablution froide, un bon repas, de digestion facile, un exercice intelligemment exécuté, un bon sommeil réparateur, un bain opportun, un vêtement bien approprié, tout ce que prescrit l'hygiène, en un mot, aura pour suprême effet de vous rendre votre poids si léger, que vous vous sentirez des ailes. Allez, une après-midi, contempler, au musée du Louvre, l'Hercule Farnèse. A coup sûr, il serait désagréable, s'il était en chair et en os, de recevoir ce colosse sur les genoux ou sur les orteils, mais comme il porte sans

peine son propre poids, l'animal ! Comme ses quatre cents et quelques livres doivent lui être légères !

Un savant a dit que " la vieillesse était une maladie. " Le mot est d'autant plus juste qu'elle ne procède pas autrement qu'en nous empêchant progressivement de *nous porter*, et, à plus forte raison, de nous porter avec aisance. Elle voûte notre épine dorsale, en diminuant notre taille ; d'où une plus grande fatigue pour soutenir le poids de notre individu. Elle sèche l'huile de nos articulations. Elle s'attaque à notre cervelet. Elle alourdit notre locomotion, et fait tout ce qu'il faut pour que le vieillard le plus maigre ait encore trop de poids à porter. Enfin, pour terminer ces attaques, avant notre écrasement définitif, elle donne la sensation constante d'une chute à craindre, la chute finale.

Un homme de lettres de nos amis, qui fut admis à l'honneur insigne de l'intimité de Victor Hugo, nous racontait que, quelques mois avant sa fin, le grand poète, qui, si longtemps, *s'était porté* si allègrement dans le sens propre du mot, lui disait :—" J'éprouve une vilaine sensation ; la terre m'attire. " Son propre poids était supérieur à ses forces.

Conclusion, mais sans rire du tout : Nos aïeux qui inventèrent la formule : " Comment vous portez-vous ? " n'étaient pas plus gauchas que vous et moi. Ils constataient une grande vérité, fruit de beaucoup de réflexion. Ce n'est pas leur faute, pas plus qu'à nous, si une vérité trop vieille devient une banalité. Et, somme toute, les mots qui la traduisent ont un sens très net ; ce que je ne dirai pas de la formule anglaise :—" Comment faites-vous faire ? *How do you do ?* " qui ne peut avoir de sens que pour des gens qui font passer la fabrication avant la santé.

GABRIEL PRÉVOST.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE PRIVÉE

Deuxième édition

(Sous presse)

Quand j'ai commencé, en 1887, dans le " Journal d'Hygiène Populaire, " la publication de ce livre sur l'hygiène privée, je ne me dissimulais pas la tâche laborieuse que j'avais à accomplir. Je me disais : l'hygiène appartient au public général des lecteurs, qui y trouve un aliment non seulement inoffensif mais salubre. J'ai fait cette œuvre. Et l'accueil que mon livre a reçu en Europe, par les honneurs de la reproduction et de la traduction en langues étrangères dans plusieurs revues, en atteste hautement la valeur scientifique et pratique.

Déjà la première édition de ce livre a pris la route du foyer

et de l'école. La meilleure preuve que l'hygiène est comprise dans ce pays comme une science utile, c'est que la plus haute autorité pédagogique dans la province de Québec, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, a donné à ce livre son entière approbation.

L'hygiène s'adresse à une saine curiosité de l'esprit : sa vulgarisation et sa diffusion n'ont que des avantages. Ainsi, développer le goût de cette étude au sein du peuple canadien a été l'idée première de ce livre. L'école et le foyer ayant des intérêts solidaires, j'ai cru que je manquerais à ma tâche si je ne les rattachais par une communauté de but, de plan et de forme.

Je me réjouis, non pas par un sentiment d'amour propre, mais à la pensée que l'hygiène commence à préoccuper les esprits cultivés, à ces questions, qui, dans l'ordre matériel, priment en importance toutes les autres questions.

Je sollicite donc mes compatriotes à me continuer leur bienveillance, et cela au nom d'une science dont la seule ambition est celle de faire le bien.

Dr J.-I. DESROCHES.

ON LIT DANS LE "JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE:"

Journal d'Hygiène Populaire, organe officiel du Conseil Provincial d'Hygiène et de la Société d'Hygiène de la province de Québec, paraissant le 25 de chaque mois par livraison de 32 pages in-8°.

La direction de cette revue à l'occasion des changements qu'elle a fait subir à son œuvre s'exprime ainsi :

"Le *Journal d'Hygiène Populaire* entre aujourd'hui dans sa VII^e année d'existence.

"L'importance que prend l'hygiène tous les jours en Canada, nous permet d'agrandir singulièrement notre sphère d'action. Ainsi, désireux de répondre aux exigences de nos chers lecteurs, nous leur donnerons à l'avenir 32 pages de matière à lire. La rédaction accordera une plus large hospitalité à toutes les questions dignes d'une sage et intelligente vulgarisation. L'hygiène de la maison, de la famille, de l'école, de l'atelier, des champs, de la ville, etc., occupera une plus large place dans notre publication.

"Nous demandons à tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre patriotique de bien vouloir faire de la propagande en faveur du *Journal d'Hygiène Populaire*."

Cette demande est tout à fait légitime, et nous y acquiesçons d'autant plus volontiers, que par là nous reconnaissons les efforts que font les directeurs du *Journal d'Hygiène Populaire* pour que leur revue soit en tous points le fidèle écho de la science hygiénique, et une œuvre digne des encouragements du public. De plus, nous ne saurions nous montrer indifférent à l'égard de ceux qui s'occupent d'hygiène, attendu que cette science fait aujourd'hui partie du programme officiel. L'hygiène doit, par conséquent, s'enseigner dans toutes nos écoles, et nous serions heureux que tous les directeurs de nos maisons d'éducation souscrivissent au *Journal*, car il n'y a que le journal qui puisse mettre le lecteur en mesure de suivre les progrès et les découvertes que l'hygiène fait de jour en jour, avantage que ne saurait offrir un traité ou un manuel, quelque bien fait qu'il puisse être d'ailleurs. Nous invitons donc nos confrères dans l'enseignement de s'abonner au plus tôt, assuré que nous sommes que les directeurs du *Journal d'Hygiène Populaire* seront disposés à réduire en leur faveur l'abonnement à \$1.00, comme ils le font pour les maisons d'éducation.

SIROP DE RAIFORT IODE

Préparé a Froid, de Grimault

Combinaison intime de l'iode avec le suc des plantes qui entrent dans la composition du sirop antiscorbutique, *Cresson, Raifort, Cochlearia, Trèfle d'eau*, insensible à la réaction de l'amidon. L'innocuité de cette préparation sur l'estomac et les intestins la fait préférer à tous les mélanges sirupeux à base d'iodure de potassium et d'iodure de fer, et la rend précieuse dans la médecine des enfants, les croûtes de lait, le lymphatisme et la phthisie.

Chaque cuillerée à bouche représente 5 centigr. d'iode; la dose prescrite pour les enfants est d'une cuillerée à bouche matin et soir; pour les grandes personnes 2 à 4 cuillerées.

MORRHUOL DE CHAPOTEAUT

Le **Morrhuel** renferme tous les principes actifs de l'Huile de Foie de Morue, sauf la partie grasse. Il représente 25 fois son poids d'huile et se délivre en petites capsules rondes contenant 20 centigr. ou 5 grammes d'huile de morue brune. Dose journalière : 2 à 3 capsules pour les enfants; 3 à 6 pour les adultes au moment des repas.

MORRHUOL CREOSOTE DE CHAPOTEAUT

Ces Capsules contiennent chacune 15 centigrammes de Morrhuel correspondant à 4 grammes d'huile de foie de morue et 5 centigrammes de Créosote de hêtre, dont on a éliminé le créosol et les produits acides, substances que l'on rencontre toujours dans les créosotes du commerce, et qui exercent une action caustique sur l'estomac et les intestins.

Elles ont donné les meilleurs résultats dans la *phthisie* et la *tuberculose pulmonaire* à la dose de 4 à 6 capsules par jour prises au commencement du repas.

SANTAL DE MIDY

Le **Santal Midy** remplace avec avantage le copahu et le cubèbe dans le traitement de la blennorrhagie; il ne produit ni intolérance de l'estomac, ni diarrhée, et il réduit en 48 heures l'écoulement à un simple suintement.

Son action est rapide dans le *Catarrhe Chronique de la Vessie*; dans la *néphrite suppurée*. Il amène dès les premiers jours la diminution du pus; dans le *catarrhe vésical* avec rétrécissement de l'urèthre et engorgement de la prostate, l'urine redevient rapidement claire et limpide; il guérit la *cystite du col* si souvent rebelle à la térébenthine et au goudron; dans les *coliques néphrétiques*, il active l'élimination urique.

Chaque capsule de *Santal Midy* renferme 20 centigrammes d'essence de Santal citrin absolument pur; la dose est de 6 à 12 par jour, que l'on réduit progressivement dès que l'écoulement diminue.—Pharmacie MIDY, 113, rue du Faubourg St-Honoré, PARIS.

Tous ces produits sortent des laboratoires de MM. Rigaud et Chapoteaut, Pharmaciens de première classe, 8 rue Vivienne, Paris, et sont vendus à des prix raisonnables dans toutes les Pharmacies du Canada. Importation et vente en gros

Chez MM. Lyman, Fils & Cie, Montreal.



PATENAUDE & CIE
352, RUE CRAIG

*Combustibles de première qualité,
 Ordres promptement exécutés.*

Bois et Charbon au plus bas
 prix du marché.

CLOS, EN FACE DU CARRÉ VIGER.
 TELEPHONE 1499a.

L. P. GALARNEAU
PLOMBIER SANITAIRE

Ferblantier et Couvreur

Poseur d'Appareils à Gaz, à Air, à Eau Chaude,
 à Vapeur, haute et basse pression.

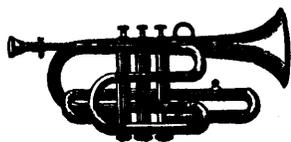
1955—RUE STE-CATHERINE—1955
MONTREAL

Agent pour les célèbres poêles "RANGE," de Chapleau

A. AUGER
33, RUE ST-JEAN,

FACTEUR ET RÉPARATEUR

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE



CORNETS, CLARINETTES, ETC,

constamment en mains un grand
 assortiment d'appareils et fournitures de
 musique tels que RESSORTS, EM-
 BOUCHURES, CAPS et CHAPEAUX
 de Pistons, CLEFS, LIÈGES, Etc., Etc.

Doreur et argenteur. Breloques pour
 chaîne en argent et en or. Bâton pour
 chef de musique et d'orchestre, etc.

Instruments d'occasion achetés et
 échangés.

HURTEAU & FRERE

MARCHANDS DE

Bois de Sciage

92 — RUE SANGUINET 92 —

MONTREAL

CLOS :

Coin des rues Sanguinet et Dorchester

Bell Telephone, No 6243.

Federal Telephone, No 1647.

Bassin WELLINGTON, en face des

Bureaux du Grand Tronc.

Bell Telephone, No 1404.

Médecines Patentées Françaises

C. ALFRED CHOUILLOU

No 30, Rue de l'Hopital

Telephone 1608.

MONTREAL.

Seul Agent au Canada pour les produits suivants :

H. FOURNIER & Co., PARIS

Belloc—Poudre et Charbon
Clerian—Perles d'éther, de Chloroforme, etc.
Follet—Sirop de Chloral
E. Guyot—Goudron Guyot et Capsules de Goudron
Alf. Labarraque—Vin et Pilules
Regnault aîné—Pâte Pectorale
Rogé—Poudre Purgative.
Vallet—Pilules de Carbonate ferreux
Mouries—Ostéine
L. Frère—Pilules et Granules

LEROY-TRONCIN, PARIS

Dr Franck—Véritables grains de Santé

R. TAETZ & Co., PARIS

Taetz—Capsules élastiques Russes à

}	<i>huile de Ricin et</i>
	<i>de foie de Morue</i>
	COPAHU SANTAL

Dr Laserre—Sirop de Dentition

LE PERDRIEL & Co., PARIS

C. le Perdriel {

}	Toile Vesicante
	Thapsia
	Compresses
	Tafetas épispastique " Vulnéraire

Gressy—Fuco glycine
Sels de Lithine divers

CLIN & Co., PARIS

Dr Clin {

}	Capsules de Salicylate de Soude
	Capsules au Bromure de Camphre
	Pilules au Sulfate d'Atropine

Dr Rabuteau—Dragées de fer
Mathey-Caylus—Capsules diverses
Berthe—Sirop à la Codéine
Moussette—Liniment et Pilules

ED. FROGER, ST-REMY

Fabrique spéciale d'Objets de Pansements
Coton absorbant, naturel, phéniqué, etc

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de Soulac (France)

Produits Veterinaires

MESTIVIER & Co., PARIS

Guéneau—Liniment pour les entorses, molettes, etc
Steiner Frères—Pâte Phosphorée pour les Rats.

GOÛTE, GRAVELLE, RHUMATISME

Ne peuvent être guéris sans LITHINE

SELS GRANULÉS EFFERVESCENTS DE CH. LE PERDRIEL

Carbonate de LITHINE, Citrate de LITHINE, benzoate de LITHINE,
Salicylate de LITHINE, Bromhydrate de LITHINE

Débilité, Anémie, Maladies de l'Enfance

sont combattues avec succès par la

FUCOGLYCOINE GRESSY.

Ce sirop possède les mêmes qualités que l'huile de foie de morue tout en étant agréable au goût.

Exiger sur chaque produit la marque : **Le Perdriel & Cie.**

Seul agent au Canada : C. ALFRED CHOUILLOU, Montréal.

Afin de vulgariser l'emploi des produits ci-dessus, il sera remis gratuitement des échantillons et brochures explicatives à MM. les Docteurs et Vétérinaires qui en feront la demande.

De la Librairie Lecrosnier et Babé, Éd., 23, Place de l'École-de-Médecine, Paris

Encyclopédie d'Hygiène et de Médecine Publique

Directeur : M. JULES ROCHARD

COLLABORATEURS :—MM. Arnould, Bergeron, Bertillon, Brouardel, Léon Colin, Drouineau, Léon Faucher, Gariel, Armand Gautier, Grancher, Layet, Leroy de Mericourt, A. J. Martin, Henri Monod, Morache Napias, Nocard, Pouchet, Proust, De Quatrefages, Richard, Riche, Eugène Rochard, Strauss, Vallin.

L'hygiène a pris, depuis quelques années, une importance et une extension considérables. Ce n'est plus une annexe de l'art de guérir, c'est une science à part, qui a pour objet tout ce qui intéresse la santé publique, et pour représentants tous ceux qui sont chargés de la sauvegarder. En élargissant son terrain, elle a développé ses moyens d'action. Elle a maintenant ses sociétés et ses congrès, ses journaux et ses revues. Chacune de ses branches a été l'objet de traités spéciaux ; mais nous n'avons pas de livre embrassant l'hygiène, dans son ensemble, avec tous les développements qu'elle comporte aujourd'hui. Un pareil ouvrage ne peut guère être rédigé par un seul homme. Le sujet est trop vaste et le terrain trop changeant. Le travail collectif et simultané permet seul de représenter un tableau complet de l'hygiène contemporaine, dans un temps assez court pour que les différentes parties concordent entre elles. Ce sont là les raisons qui nous ont décidés à publier l'ouvrage que nous offrons au public.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, se composera de dix livres distribués de la façon suivante :

Livre I. HYGIÈNE GÉNÉRALE.—Ch. I. Introduction anthropologique, par M. de Quatrefages.—Ch. II. Démographie, par M. J. Bertillon.—Ch. III. Climatologie, par MM. Leroy de Mericourt et Eugène Rochard.—Ch. IV. Pathogénie, par M. Jules Rochard.—Ch. V. Epidémiologie, par M. Léon Colin.—Ch. VI. Epizootie, par M. Nocard.

Livre II. HYGIÈNE ALIMENTAIRE.—Chap. I. Aliments, par M. Pouchet.—Chap. II. Eaux potables, par M. Armand Gautier.—Chap. III. Boissons, par M. Riche.

Livre III. HYGIÈNE URBAINE.—Chap. I. Villes en générale, par M. Arnould.—Chap. II. Voie publique, par M. Arnould.—Chap. III. La ville souterraine, par Jules Rochard.—Chap. IV. Habitations, par MM. Léon Faucher, Richard, Vallin, Gariel.

Livre IV. HYGIÈNE RURALE, par M. Drouineau.

Livre V. HYGIÈNE HOSPITALIÈRE ET ASSISTANCE PUBLIQUE, par MM. Napias et A.-J. Martin.

Livre VI. HYGIÈNE INDUSTRIELLE, par M. Layet.

Livre VII. HYGIÈNE MILITAIRE, par M. Morache.

Livre VIII. HYGIÈNE NAVALE, par M. Jules Rochard.

Livre IX. HYGIÈNE INFANTILE, par M. Bergeron.

Livre X. HYGIÈNE INTERNATIONALE ET ADMINISTRATIVE.—1re partie, par MM. Brouardel et Proust.—2e partie, par M. Henri Monod.

L'*Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, a pour but de donner aux médecins les connaissances qui leur sont indispensables pour s'acquitter de leurs fonctions. Elle est également destinée à servir de guide aux administrations, aux conseils d'hygiène et de salubrité et à les éclairer sur toutes les questions qui sont de leur ressort. Elle paraîtra par fascicules de dix feuilles et dans un laps de trois ans. Elle comprendra environ huit volumes in-octavo raison de 800 pages en moyenne. Indépendamment de la table alphabétique qui sera annexée à chaque volume, une table alphabétique très détaillée sera placée à la fin de l'ouvrage, pour faciliter les recherches.

AVIS.—A partir du 1er juin, il paraît chaque mois un fascicule de dix feuilles, avec figures et planches ; les fascicules 1 à 4 sont en vente. Prix de chaque fascicule 3 fr. 50.—Souscription à forfait à l'ouvrage complet 120 francs.—Envoi franco par la poste, contre un mandat.



TROUVE

L'eau Minérale St-Léon

est le bourreau qui extermine
 LA DYSPESIE.
 LA CONSTIPATION,
 LE RHUMATISME,
 MALADIE DU FOIE
 ET DES ROGNONS.

Faites en un usage constant, et vous
 jouirez d'une bonne santé.

C'E D'EAU ST-LEON

Téléphone 1432. 54, Place Victoria
 E. MASSICOTTE & FRERE
 Seuls Propriétaires.

J. EMILE VANIER

Chemins de fer et routes, aqueducs,
 égouts, ponts, arpentages publics et
 particuliers, subdivisions cadas-
 trales.

Plans et devis pour constructions civiles
 et religieuses, établissements indus-
 triels, constructions privées. Ex-
 pertises, arbitrages, expropriations.

Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

BUREAUX : IMPERIAL BUILDING, 5^E ETAGE,
 RUE SAINT JACQUES MONTREAL.

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits
 d'Auteur, Canada et étranger.

Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

LE VIN DE MESSE "INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est au si vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se retrouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe "INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE "INGHAM & Co." chez **Chs Lacaille & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal; Importateurs d'Epiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329 Rue St-PAUL, et No 14 Rue DUDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Epiciers.

BOVININE

LA NUTRITION C'EST LA BASE DE LA VIE



L'importance de cet axiome physiologique est comprise par tout médecin intelligent. L'aliment donc, qui contiendra tous les éléments nécessaires au soutien et à la vie du corps, et qui pourra en même temps, être facilement assimilé, même au milieu de la maladie, sera un puissant moyen de restaurer l'épuisement des forces et de renouveler la déperdition des tissus, Or, ce moyen puissant c'est le **BOVININE**

Le **Bovinine**, comme son nom l'indique, est un extrait liquide de bœuf qui renferme, dans une combinaison concentrée, tous les principes extractif et albumineux du bœuf cru, et en plus tous ses sels nutritifs et stimulants. Examiné au microscope, cet extrait contient par millions des globules sanguins dont l'action vivifiante est si grande dans l'économie.

Témoignage du Dr Geo. D. Hays, New-York.—“De toutes les préparations à l'Extrait de bœuf cru, il en est une qui a une valeur chimique, c'est le **Bovinine**, car cette préparation est riche en phosphates et en matières nitrogènes. Elle se digère et s'absorbe rapidement, et ses effets nutritifs et fortifiants sont constants et durables.”

Témoignage du Dr B. M. Tower, de Boston. “J'ai donné le **Bovinine** d'une manière soutenue à un très grand

nombre de patients, qui en ont éprouvé un bien-être marquant, surtout dans des cas de dyspepsie compliquée, de malaise épigastrique, de débilité nerveuse à longue durée et de maladies aiguës à marche languissante.”

Dans les troubles digestifs de l'enfance, l'usage du **BOVININE** est suivi des meilleurs résultats. Les enfants mêmes nourris au biberon, se développent à merveille sous l'effet de 5 à 15 gouttes de Bovinine ajouté à chaque potion. Les enfants faibles et rachitiques retrouvent la force et la vie dans ce précieux extrait.

Le **BOVININE** est un liquide agréable même pour le goût le plus délicat et le plus difficile. Il est préparé par la Compagnie **J. P. BUSH**, Fabricant, 2 RUE BARCLAY, New-York.

Dépot, chez :

MM. LYMAN, FILS & CIE

Agents du GROS pour le Canada,

Montréal.

INSTITUT VACCINOGENE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

A Messieurs les Médecins,

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial, dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et, par cela même, faire cesser cette antipathie qui existe, non contre la vaccination, mais contre l'emploi de la vaccine provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Angleterre, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté: ainsi, Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement, ils recevront toujours de la lymphe très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment, après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers, comme du pus, du sang, des débris de tissus, etc., etc, ce que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce.

Le vaccin n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et, afin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de duperie, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'emmagasinage et la signature du Médecin Gérant.

Prix: Une boîte contenant 10 pointes, \$1.00.

Une remise libérale est accordée aux Bureaux de Santé et à MM. les Pharmaciens.

LR ED. GAUVREAU,

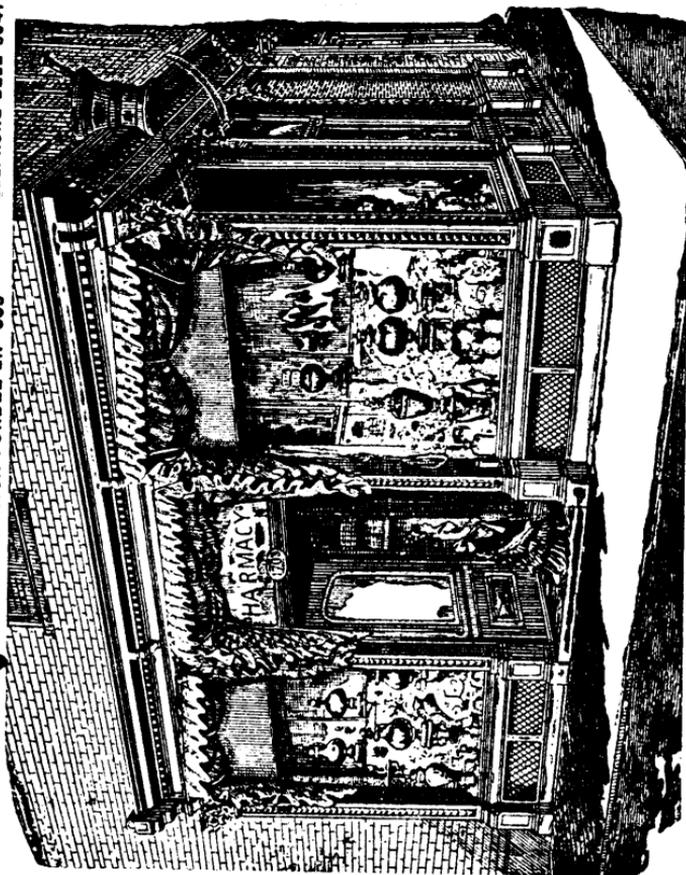
Propriétaire et Gérant,

CHEMIN STE-FOIE, QUÉBEC,

TELEPHONE FEDERAL NO

MAISON FONDÉE EN 1880

TELEPHONE BELL 6047



PHARMACIE DE BARIDON

AU COIN DES RUES STE-CATHERINE ET ST-JENIS

MONTREAL

EN GROS

EN DETAIL

Produits Chimiques et Pharmaceutiques de première qualité fournis à MM. les Médecins, aux Hôpitaux, Dispensaires, Couvents, Colléges et Institutions de Charité,

AU PLUS BAS PRIX DU GROS.

CATALOGUES EXPÉDIÉS SUR DEMANDE.

Conditions : - - Argent Comptant.

Département des Ordonnances.—Entièrement séparé.—Préparations du Codex Français et Ordonnances françaises d'après le système métrique. Formules Magistrales faites sur demande par des commis licenciés.

Articles de Toilette et Parfumerie.—Remèdes brevetés français.—Ordonnances françaises préparées avec les produits chimiques et pharmaceutiques de la célèbre maison française, Darrasse Frères & Jandrin, 21 rue Simon-le-Franc, Paris.

Commandes par la Poste expédiées promptement et soigneusement.—MM. les Médecins et le public en général trouveront, à la Pharmacie Baridon, tous les produits pharmaceutiques du jour, de même que les produits récemment introduits sur le marché, tels que : ANTIPYRINE, PHÉNACÉTINE, EXALGINE, TRIBROMURE D'ALLYL, SULFONAL. Les célèbres Elixirs et Extraits Fluides de John Wyeth ainsi que les pilules et autres préparations de Warner, McKesson & Robbins, Parke Davis & Upjohn Co., sont tous vendus d'après les prix des Catalogues de ces différentes Maisons.

Constamment en mains les Eaux minérales suivantes :—Vichy—Contrexeville—Hunyadi Janos—Carlsbad—Pougues—Bourboule—Victoria—Apollinaris—Vals—Bonne—Friedrichshall—Apotaqui—St-Léon.